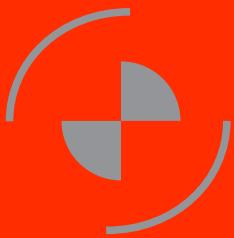


**Conférence
des présidentes et présidents
d'université**



**Rapport
d'activité
2019**

rappor t d'activité 2019



Conférence des présidents d'université

Sommaire

5 | **Edito du Bureau et valeurs de la CPU**

**11 | Partie 1 Temps forts 2019,
la CPU au service de la cohésion**

**19 | Partie 2 Activité de la CPU,
de ses commissions et comités**

**53 | Les membres de la CPU
et l'équipe permanente**

édito de la CPU



Élus en décembre 2018, nous portons l'ambition d'une CPU forte, pour un enseignement supérieur, une recherche et une innovation publics forts. **L'affirmation permanente de la nécessaire autonomie des universités** a été et est notre fil conducteur.

Ainsi, à l'occasion de la mise en place du « dialogue stratégique et de gestion », dont l'objectif affiché est la refondation des relations de nos établissements avec leur tutelle, la CPU n'a eu de cesse d'affirmer **l'impérieuse nécessité pour l'Etat de jouer un rôle de régulateur**, à partir d'une réelle contractualisation et de la transparence des procédures.

À cet égard, l'ordonnance du 12 décembre 2018 permettant d'expérimenter des formes juridiques appropriées à chaque projet, devra faire l'objet d'une évaluation indépendante, contrepartie assumée de l'autonomie revendiquée par la CPU.

C'est cette boussole qui nous guide dans le cadre des **réformes des parcours universitaires**. La mise en place de parcours personnalisés pour mieux assurer la réussite des étudiants ne peut se concevoir sans **une mise en œuvre concertée, au plus près des équipes pédagogiques, accompagnée de moyens à la hauteur**.

S'il fallait d'ailleurs un exemple des effets positifs de l'autonomie de nos établissements, c'est celle que permet la gestion au plus près des étudiants, et à leur bénéfice, des moyens supplémentaires permis par la Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Car l'autonomie et l'évaluation ne seraient rien sans les financements qui doivent hisser les universités et la recherche françaises au niveau des pays les plus performants. C'est la raison pour laquelle, à l'occasion des discussions sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la Recherche (LPPR), nous avons rappelé avec détermination **la place centrale des universités, premier opérateur de recherche, et la nécessité de porter à 1% de PIB la recherche publique**.

Retenons enfin des mois écoulés l'implication de la CPU dans les débats sociétaux, en particulier sur les enjeux climatiques. **Nombre d'entre eux ont une dimension qui dépasse nos frontières**: les succès français pour les universités européennes traduisent l'implication de nos établissements et l'efficience du jeu collectif.

En conclusion, ce rapport s'adresse en priorité aux nouveaux présidents pour connaître et comprendre l'organisation de la CPU, ses méthodes, ses prises de positions sur les grands sujets qui traversent l'ESRI. C'est également l'occasion de remercier celles et ceux parvenus au terme de leur mandat pour leur engagement.

Bienvenue à celles et ceux qui rejoignent la CPU en 2020 !

Gilles Roussel
Christine Gangloff-Ziegler
Olivier Laboux

Créée en 1971 et organisée en association depuis 2008, la Conférence des présidents d'université (CPU) rassemble en 2019 les dirigeants de **116 établissements**

74
universités

2
écoles centrales

4
instituts nationaux
des sciences appliquées

3
instituts nationaux polytechniques

4
écoles normales supérieures

16
grands établissements

8
communautés d'universités et établissements

5
écoles françaises à l'étranger

1,6 million d'étudiants à l'Université



Une Conférence pour porter la voix et les valeurs humanistes et citoyennes de l'Université

Créée en 1971 et organisée en association reconnue d'utilité publique depuis 2008, la Conférence des présidents d'université (CPU) est régie par les dispositions de l'article L233-1 du code de l'éducation.

Elle rassemble les dirigeants des 74 universités françaises, dont 6 universités ultra-marines et 3 universités de technologie, 2 écoles centrales, 4 instituts nationaux des sciences appliquées, 3 instituts nationaux polytechniques, 4 écoles normales supérieures, 16 grands établissements, 5 écoles françaises à l'étranger et 8 communautés d'universités et d'établissements.

La CPU compte ainsi 116 membres et représente la plus grande part des forces françaises d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Organisée en collégialité, la CPU entend porter la voix et les valeurs humanistes et citoyennes de l'Université dans le débat public. Elle propose des éléments de transformation du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et prépare ses évolutions. Pour ses missions, elle est en relation permanente avec les pouvoirs publics français et européens, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, les partenaires économiques, sociaux, culturels et politiques des universités.

La CPU s'est dotée d'une instance permanente qui la représente à Bruxelles et qui interagit avec les organismes de recherche au sein du Club des Organismes de Recherche Associés (CLORA).

La CPU s'attache à mieux faire connaître à la société et au grand public les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur qu'elle regroupe, qu'il s'agisse de leur fonctionnement, de leurs débouchés, des recherches qui y sont conduites dans tous les champs de la connaissance et des innovations qu'elles suscitent. Elle est au cœur des débats sociétaux.

La CPU est financée par les cotisations de ses membres, des subventions publiques, et, pour certaines actions spécifiques, des contributions de ses partenaires privés dont les principaux sont le Groupe Caisse des Dépôts, la Banque populaire, la Casden, la MAIF et la Mgen.

La CPU est conduite par un Bureau collégial

La CPU est dirigée par Gilles Roussel, président de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, aux côtés de deux vice-présidents, Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'Université de Haute-Alsace et Olivier Laboux, président de l'Université de Nantes. Élus en séance plénière, le 20 décembre 2018, ils dirigeront la CPU jusqu'en décembre 2020.



Le Bureau assure un rôle de pilotage, d'animation et d'orientation de la Conférence. Il est l'interlocuteur direct des partenaires de la CPU.

Un travail transversal organisé autour de huit commissions et quatre comités

Le travail collectif des présidentes et présidents au sein de la CPU est organisé en **huit commissions thématiques** : «Formation et insertion professionnelle», «Recherche et innovation», «Moyens et personnels», «Vie étudiante et vie de campus», «Relations internationales et européennes», «Questions de santé», «Juridique», «Regroupements et politiques de sites» ; et **quatre comités**, «Europe», «Transition écologique», «Numérique» et «Communication et attractivité des universités».

Chacun est dirigé par une présidente ou un président d'université élu(e), aidé(e) dans sa tâche par un ou une chargé(e) de mission ou membre de l'équipe permanente. Les commissions ou comités se réunissent une fois par mois. Elles travaillent ensemble et tiennent régulièrement des séances communes.

Le Bureau, les présidents de commission, auxquels s'ajoutent sept membres de la CPU élus par l'assemblée plénière, constituent le conseil d'administration de la CPU qui se réunit chaque semaine.

En septembre 2019, Guillaume Bordry est nommé délégué général.

Le Bureau est entouré de conseillers et consultants : Carle Bonafous-Murat pour les questions européennes, Michel Dellacasagrande pour les moyens et les personnels, Bernard Dizambourg et Yves Lichtenberger pour la formation des présidents, Jean-Émile Gombert pour les sciences humaines et sociales et la préparation du colloque annuel, Johanne Ferry-Dély pour la presse et la communication, Paul Indelicato pour la recherche, Jean-Luc Nahel pour l'international, Kevin Neuville pour les relations parlementaires et institutionnelles et Bernard Saint-Girons pour les politiques de sites.

Les sujets phares de la CPU en 2019

En 2019, la CPU est intervenue sur de nombreux projets de loi et travaux ayant un lien avec l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, en amont du processus législatif.

En parallèle, la CPU s'est mobilisée sur la question de la pérennité des moyens dans l'ESR, du respect des libertés académiques, notamment en Turquie et en Iran, du suivi de Parcoursup, des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires, des relations avec les conférences européennes, de la thématique des désordres de l'information, de la formation aux enjeux climatiques et de la question du mécénat et des fondations universitaires¹.

Peser sur le débat public, au niveau national et européen

Afin que son action soit reconnue et sa voix entendue, notamment auprès des décideurs publics, les relations avec les Institutions, et en particulier avec le Parlement, sont une composante importante de la CPU. Son activité de lobbying et sa communication se sont fortement renforcées en 2019. Le présent rapport montre que nombre de sujets sont traités de manière transversale.

Dès le début de son mandat, le Bureau a inscrit son action autour d'une CPU forte pour faire face aux enjeux actuels, capable de se rassembler sur des objectifs communs et fondée sur des valeurs et un engagement.

La mobilisation autour de la loi Recherche a été structurante : alors que la CPU s'est fortement mobilisée en 2019 en amont du projet de loi, elle sera extrêmement attentive à son vote et à sa mise en application en 2020.

¹ Chacun de ces sujets fait l'objet d'un développement spécifique dans la partie II

La CPU s'est impliquée dans l'élaboration de ces projets de lois :

- La participation très active à la préparation du projet de loi Recherche ;
- La loi de modernisation du système de santé qui supprime le *numerus clausus* et la première année commune aux études de santé ;
- La loi pour une école de la confiance transformant les ESPE en INSPE ;
- La loi de transformation de la fonction publique, et en particulier les règles concernant la négociation sociale et le recrutement des agents publics ;
- La loi relative à la croissance et la transformation des entreprises réformant la loi Allègre.



Salle de travaux pratiques en micro-biotique
à l'Université d'Angers. © CPU - Université d'Angers



Partie 1

**Temps forts 2019,
la CPU au service
de la cohésion**

Une année à la CPU : un éventail d'actions destinées aux présidentes et présidents d'université



Installée à la Maison des universités, boulevard Saint-Michel, à Paris, la Conférence des présidents d'université est un lieu d'écoute et de prise de décisions. La Conférence partage ses locaux avec l'Agence de Mutualisation des Universités et des établissements (AMUE) et de nombreux réseaux universitaires, avec lesquels elle travaille de manière suivie.

Une semaine de commissions à la CPU 3^e semaine du mois

Mercredi matin

comité numérique, comité communication et attractivité des universités, commission regroupements et politiques de sites, commission recherche et innovation

Mercredi après-midi

commission juridique, commission formation et insertion professionnelle, commission recherche, commission moyens et personnels

Jeudi matin

séance plénière

Jeudi après-midi

commission vie étudiante et vie de campus, commission santé, comité de la transition écologique

Tout au long de l'année, elle accueille les présidents d'université et leurs équipes. Nouvellement élu ou aguerri à l'exercice de la gouvernance, chaque président peut trouver à la CPU des clés pour mener à bien ses missions. Les nombreuses rencontres qu'elle organise permettent à la communauté d'être toujours en contact et de porter un travail collectif. En dépassant les intérêts particuliers, la CPU entend porter la voix de la communauté universitaire dans son ensemble.

Avec la tenue de l'Université d'été, à la fin du mois d'août, cette année accueillie par l'Université de Versailles Saint - Quentin-en-Yvelines, la CPU donne le coup d'envoi de la rentrée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Lors de ce temps d'échanges et de convivialité, les présidents d'université croisent leur regard sur une problématique ciblée. Cette année, le thème choisi était « l'internationalisation des universités ».

Tous les troisièmes jeudis du mois, la CPU organise une séance plénière dans ses locaux : l'ensemble de ses membres est invité à débattre des grandes orientations que prend l'enseignement supérieur et à discuter d'une position commune sur des sujets précis. Les mercredi et jeudi de cette même semaine, se tiennent les commissions et comités qui peuvent tenir des séances communes sur des sujets transversaux. Chaque président peut choisir de faire partie d'au moins deux commissions, en fonction de sa sensibilité et de ses besoins. Cette troisième semaine du mois, qui rythme la vie de la CPU, permet aux présidents d'université de s'informer à l'échelle nationale, de prendre part aux discussions, voire de se former.

La soirée annuelle de la CPU a lieu tous les ans au mois de décembre et réunit l'ensemble des membres de la CPU ainsi que ses partenaires, des élus et des personnalités éminentes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette année, la soirée avait lieu à l'Assemblée nationale en présence du président de la République, du président de l'Assemblée nationale, à l'Hôtel de Lassay, en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de nombreux députés. Elle était précédée d'un séminaire sur « les enjeux de la recherche en France » au cours duquel, notamment, Jules Hoffmann, prix Nobel de médecine 2011, intervenait.



Intervention de Jules Hoffmann, prix Nobel de médecine 2011, lors du séminaire Recherche, le 18 décembre 2019. © CPU

Mi-mars se tenait à l'Université Bretagne Sud, Campus de Vannes, le colloque annuel de la CPU. Autour d'une question clé, l'ensemble des présidents et autres décideurs de l'Enseignement supérieur se réunissent pour débattre pendant deux jours. À l'issue du colloque, la CPU émet des propositions, socle des positions de l'Institution, qui servent de base aux discussions avec les pouvoirs publics. Cette année, cinq propositions ont été émises sur la question de l'Autonomie des universités.

Un conseil d'administration délocalisé se tient au mois de juillet. Il permet, à l'image des autres conseils d'administration, de mettre au jour une réflexion stratégique dans un format restreint. En 2019, la CP2U délocalisée a eu lieu à l'Université du Littoral Côte d'Opale, sur le campus de Boulogne-sur-mer.

La CPU développe pour ses membres des événements à dimension nationale, tels le concours international francophone « Ma thèse en 180 secondes », plébiscité par le grand public. Ce concours permet de mettre en valeur le doctorat, et plus largement, la recherche et les jeunes chercheurs .

Et tout au long de l'année ont lieu à la CPU des séminaires destinés aux présidents, aux directeurs et à leurs équipes, des débats sur les grandes orientations qui intéressent la société ou propres aux universités.

La CPU propose aussi aux présidents d'université des actions de formation. En 2019, l'action a été ciblée sur l'accompagnement personnalisé de nouveaux présidents et sur un accompagnement à la reconversion pour ceux en fin de mandat. À noter : en 2020, année importante de renouvellement des mandats de présidents, la CPU montera en puissance sur l'offre de formation en s'adressant prioritairement aux présidents récemment élus.

Un mois à la CPU

Jeudi matin de 8h à 9h
conseil d'administration

1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 12h
conseil d'administration
comité Europe

3^{ème} semaine du mois cf infographie ci-contre

Une année à la CPU : un éventail d'actions destinées aux présentes et présidents d'université

Une année universitaire à la CPU

Fin août (sur deux jours)
Université d'été

Fin septembre
finale internationale de « Ma thèse en 180 secondes »

Fin décembre
soirée annuelle de la CPU

Mai
colloque annuel de la CPU

Juin
finale nationale de « Ma thèse en 180 secondes »

Début juillet
conseil d'administration délocalisé

Les temps forts



Les 21 et 22 mars

Le colloque annuel de la CPU : « Autonomie des universités ? »

L'autonomie est l'une des thématiques majeures de l'enseignement supérieur et de la recherche de ces dix dernières années. Depuis 2007, le mouvement d'autonomie a profondément changé le visage des universités, tant sur le plan de la gouvernance, que sur celui de la formation, de la recherche, de la politique des ressources humaines, des partenariats et de l'ouverture à la société. C'est à partir de là que le programme, piloté par Matthieu Gallou, président de l'Université de Bretagne occidentale, a été défini.

Le colloque 2019 de la CPU s'est tenu à l'Université Bretagne Sud et a rassemblé près de 250 personnes.

C'est en 2009, il y a dix ans, que la loi « relative aux libertés et responsabilités des universités », votée deux ans plus tôt, permettait aux premières universités françaises de devenir autonomes, les dernières ayant franchi le pas en 2013. Une véritable révolution institutionnelle s'opérait alors.

Si les apports de la LRU sont importants, la dynamique de l'autonomie doit se poursuivre.

Le colloque annuel s'est attaché à répondre à un certain nombre de questions : Vers quelles nouvelles formes d'autonomie les universités françaises souhaitent-elles se diriger à l'horizon 2025 ? Quels nouveaux leviers faut-il désormais mettre en œuvre pour accroître la capacité des établissements à répondre aux grands défis que lui propose la Nation ? Quels engagements doit-on attendre de l'Etat envers ses opérateurs pour que soit possible l'élévation générale du niveau de qualification de la population ? Comment développer le rayonnement scientifique et culturel de la France et de l'Europe dans un monde toujours plus concurrentiel ?

À l'issue du colloque, cinq propositions ont été arrêtées : elles traduisent la position de la CPU sur la question de l'autonomie, et servent de socle aux discussions avec les pouvoirs publics.

Ce colloque était organisé avec le soutien de nos partenaires :
le groupe Caisse des Dépôts, la Banque populaire, la MAIF, et la MGEN.



Valérie Péresse, Gilles Roussel et Christophe Strassel lors du colloque annuel de la CPU à Vannes. © CPU



Temps forts 2019, la CPU au service de la cohésion

En août 2019 à Versailles, l'Université d'été de la CPU est le premier grand rendez-vous de la rentrée. © CPU

Les 28 et 29 août

L'Université d'été : la question de l'internationalisation à l'honneur

Pour la première fois délocalisée, l'Université d'été de la CPU a eu lieu les 28 et 29 août à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Consacrés à « l'internationalisation des universités », ces deux jours ont interrogé à la fois la place de notre pays dans l'économie mondiale, le rôle que peuvent y tenir les universités, et les transformations leur permettant d'accroître leurs coopérations, leurs recrutements internationaux ou encore la mobilité de leurs étudiants.

Destinée aux présidents et directeurs, membres de la CPU, l'Université d'été est chaque année une occasion d'ouverture et de prise de distance par

rapport à de grands enjeux structurant l'évolution de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Pour cette édition 2019, l'Université d'été a prolongé des réflexions activées tout au long de l'année. Elle s'est organisée autour de quatre sessions thématiques, complétées par des conférences et interventions institutionnelles.

À la fin de l'évènement, la CPU a proposé à ses membres une séquence spécifiquement dédiée aux universités européennes : quels leviers pour une réussite collective ?

L'Université d'été était organisée avec le soutien du groupe Caisse des Dépôts.

Le 13 juin et tout au long de l'année

MT180 : un moment de forte visibilité pour les universités et la recherche française

Depuis 2014, la CPU et le CNRS organisent le concours «Ma thèse en 180 secondes» (MT180) en France.

Ce concours permet aux jeunes chercheurs inscrits en doctorat de présenter leur sujet de recherche, en français et en termes simples, à un auditoire profane et diversifié. Chaque candidat doit faire en trois minutes un exposé clair, concis et convaincant de son projet de recherche.

MT180 permet de mettre en valeur et de célébrer l'immense potentiel de recherche présent dans les universités.

Après 6 années d'existence en France, le concours remporte un très vif succès auprès du grand public et des médias et attire chaque année des milliers de personnes.

Moment phare de la communication scientifique, le concours s'est déroulé en 2019 en plusieurs étapes :

→ les 28 finales régionales, organisées de janvier à mars par chaque regroupement universitaire ;

→ la demi-finale nationale qui s'est tenue à Paris, du 4 au 6 avril, au cours de laquelle se sont rencontrés 56 doctorants, premiers prix du jury et prix du public de leur regroupement ;

→ la finale nationale qui a eu lieu le 13 juin, à la maison de la Culture de Grenoble, avec le soutien de la Communauté Université Grenoble Alpes. Cette année encore, la finale a affiché complet et près de mille personnes ont pu assister à l'événement. C'est Tom Mébarki, doctorant à Aix-Marseille université en musicologie, qui a remporté la finale avec sa thèse sur « La “folie organisée” dans l'opéra buffa rossinien. Vers une transhistorie du son ».

→ la finale internationale qui s'est tenue le 26 septembre au Grand Théâtre national de Dakar au Sénégal. Le succès a également été au rendez-vous de cette finale internationale, qui chaque année clôture le concours. En 2019, 18 pays étaient en lice. Et la France s'est illustrée, Tom Mébarki remportant le 3^{ème} prix du jury !

MT180 était organisée avec le soutien de la Banque des territoires, de la MGEN et de la Casden.



En juin 2019, Tom Mébarki remporte à Grenoble la finale nationale du concours Ma Thèse en 180 secondes.
© CPU – CNRS – David Pell.



Le Conseil d'administration réuni à l'Université Côte d'Opale
à Dunkerque en juillet 2019 © CPU

Les 4 et 5 juillet

Le conseil d'administration délocalisé de la CPU

Chaque année, selon une tradition établie, le dernier conseil d'administration de la CPU de l'année universitaire est délocalisé en région. En 2019, il avait lieu à l'Université du Littoral Côte d'Opale, les 4 et 5 juillet.

Le Conseil d'administration de la CPU est constitué des membres du Bureau, des présidents des huit commissions thématiques et de sept autres présidents élus. Ils se réunissent toutes les semaines à la CPU pour mettre en place une réflexion stratégique. Au mois de juillet, ils étaient accueillis sur le campus de l'ULCO à Boulogne-sur-Mer.

Pendant ces deux jours, les participants ont réfléchi aux trois thèmes suivants :

- Les universités et la transformation publique ;
- La loi de programmation pluriannuelle de la Recherche ;
- Le choix du lieu et du thème du colloque 2020. Hasard circonstanciel, c'est la candidature de l'ULCO, sur son site de Dunkerque, qui a été retenue pour l'accueil du colloque annuel 2020.

Le Conseil d'administration a aussi été l'occasion pour des présidents de rencontrer certaines personnalités locales, telles le président de l'agglo-mération et le vice-président de région en charge de l'Enseignement supérieur.

La Maison des universités - Paris



Partie 2

**Activité de la CPU,
de ses commissions
et comités**

Le projet de loi Recherche : un enjeu fondamental et transversal en 2019



Premier opérateur public de recherche, les universités sont concernées au premier plan par la future loi Recherche. Annoncée par le Premier Ministre en janvier 2019, elle devrait être débattue par les parlementaires en 2020 et entrer en application en 2021.

En 2019, la CPU s'est fortement mobilisée pour peser sur le futur projet de loi. Et en 2020, elle sera particulièrement attentive à son examen au Parlement et à sa mise en application.

Un travail transversal a été mené par le Bureau et par l'ensemble des commissions et comités. L'objectif ? Peser sur les débats et convaincre l'opinion publique, les élus, le monde socio-économique, que miser sur l'université, c'est miser sur la réussite de notre pays.

La CPU a ainsi réalisé un document dans lequel l'ensemble des problématiques de la future loi est abordé : maintien de l'excellence française dans un contexte de concurrence mondiale, augmentation du budget consacré à la recherche, accroissement de l'autonomie des universités, renforcement de leur rôle dans les dynamiques locales, meilleure coordination des politiques de recherche et d'innovation, notamment en lien avec celle des entreprises, attractivité des carrières scientifiques et renforcement du doctorat.

Sur chacun des thèmes, le livret dresse un constat précis, met en lumière les questions auxquelles la loi de programmation devra répondre et formule 28 propositions innovantes pour permettre à la recherche française d'améliorer encore son dynamisme et sa présence, en particulier au plan international.



Campus Carreire - Centre Broca Nouvelle-Aquitaine, laboratoire de l'Université de Bordeaux © CPU – Université de Bordeaux

Par ailleurs tout au long de l'année, la CPU a organisé des rendez-vous autour de la prochaine loi : des auditions des membres du Bureau de la CPU devant le Parlement, des rencontres et des évènements institutionnels, une journée de travail à destination des directeurs de cabinet et des chefs de cabinet des présidents pour mettre en place une stratégie de communication commune...

Une séquence marquante fut l'organisation en décembre d'un séminaire sur

le projet LPPR à l'Assemblée nationale, qui a rassemblé de nombreux parlementaires et des acteurs de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cet évènement fut suivi de la soirée annuelle de la Conférence des présidents d'université à l'Hôtel de Lassay en présence du président de la République, Emmanuel Macron, du président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, de la ministre de l'Enseignement supérieur et de très nombreux députés.

Plus de **3000**
laboratoires
de recherche



74 000
doctorants



41 %
de docteurs
étrangers

265
écoles
doctorales



Plus de **90 %**
de la recherche des organismes
localisée dans les UMR, au sein
des campus universitaires

11 554
projets innovants
déTECTÉS et analysÉS par les 13 Sociétés
d'Accélération du Transfert de Technologies



2 629 brevets déposés,
418 start-up
créées avec près de
1 428 emplois
au 1^{er} juillet 2019



1 433 doctorants Cifre
en 2018



92 000
enseignants

dont
57 000
enseignants-chercheurs



82 prix Nobel et
12 médailles Fields
issus des universités françaises

1 euro investi dans
l'Enseignement supérieur
et la recherche générale
4 euros
de retombées économiques

7,5 milliards
d'euros
consacrés à la recherche dans les
universités, soit 33% du budget de
la recherche publique

2,27 % du PIB
consacré à la Recherche intérieure
(contre 4,3 pour la Corée du Sud,
3,3 pour le Japon, 2,9 pour l'Allemagne)



91 %
des docteurs sont en emploi
3 ans après l'obtention
de leur diplôme

Sources:

«L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France», DGSIP, juillet 2019.
Brochure 2019 de l'ANRT, «Pour une France forte de sa recherche». Book 2019 des réussites, réseau des SATT.

La commission formation et insertion professionnelle

La commission est présidée par Guillaume Gellé, président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, aux côtés de trois vice-président(e)s, Emmanuelle Garnier, présidente de l'Université de Toulouse-Jean Jaurès, Olivier Faron, administrateur général du CNAM et François Germinet, président de l'Université de Cergy-Pontoise. Virginie Sément, Déborah Lévy et Marie-Cécile Naves en assurent le fonctionnement.



La bibliothèque universitaire de Saulcy
© CPU - Université de Lorraine



En lien avec la commission Santé, la commission a également suivi la réforme des études de santé et leur intégration dans Parcoursup.

En 2019, la commission s'est investie dans l'accompagnement et le suivi des grandes réformes du système d'enseignement supérieur engagées dès 2018. Le renforcement de Parcoursup et de l'orientation, les réformes de l'accès au premier cycle, du baccalauréat, de la professionnalisation de la licence, de l'apprentissage et de la formation professionnelle, de la formation des enseignants impactent en profondeur l'organisation et les missions mêmes des universités.

La commission a également apporté son soutien au lancement de la nouvelle politique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant et plus globalement à toutes les actions renforçant l'insertion professionnelle des étudiants et

de la formation tout au long de la vie dans le cadre de son partenariat avec certaines branches professionnelles ainsi qu'avec France Compétences.

L'orientation et la réussite étudiante

Le renforcement de Parcoursup

La commission a été attentive à la deuxième année de Parcoursup. Elle a participé activement à l'optimisation de la procédure et a porté les positions de la CPU lors de plusieurs auditions parlementaires. En 2019, Parcoursup a fonctionné plus vite avec un meilleur accompagnement des candidats et les universités ont de nouveau fait preuve d'une forte réactivité. Les dispositifs

de réussite «oui si» ont poursuivi leur développement avec deux fois plus de parcours proposés dans les universités. En lien avec la commission Santé, la commission a également suivi la réforme des études de santé et leur intégration dans Parcoursup. La commission a maintenu sa vigilance sur les moyens nécessaires à la poursuite du déploiement du dispositif.

Le suivi de la réforme du baccalauréat

Cette réforme fait du lycée un parcours préparatoire à l'enseignement supérieur et vise à garantir l'égalité des chances et la réussite pour tous dans une logique de construction et d'approfondissement d'un projet d'études. En janvier 2019, la CPU a signé la charte «pour une orientation progressive et accompagnée au service de la liberté de choix et de la réussite des lycéens» avec le MESRI, le MEN, la CDEFI, la CGE et l'APLCPGE (Association des Proveurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles).

L'universitarisation des formations Design et Travail social

Depuis plusieurs années, il existe une volonté politique forte de rapprocher les formations d'enseignement supérieur, qui ne sont pas gérées par le ministère de l'Enseignement supérieur, du système européen LMD. À cet effet, un travail d'universitarisation des formations dans les champs du design et du travail social a été initié. La CPU est à ce titre partenaire de l'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (Unaforis) et co-pilote la mise en œuvre des décrets et arrêtés du 22 août 2018 accordant le grade Licence à cinq diplômes de ce champ. Un modèle type de convention a été proposé. La CPU souhaite poursuivre cette collaboration dans le cadre de la rédaction de référentiels compétences avec les acteurs du champ social.

«La commission formation et insertion professionnelle constitue un lieu d'informations, de discussions et de débats notamment sur les réformes en cours et les projets de réforme en émergence. La participation régulière à cette commission me permet de faire entendre la voix des outre-mer avec parfois leurs spécificités, mais aussi, plus largement de défendre collectivement les sujets politiques essentiels pour nos établissements.»

Aurélien SIRI, président du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte

La professionnalisation des étudiants

La réforme de la professionnalisation

Les questions du chômage, de l'insertion professionnelle, et de la reconversion professionnelle sont une préoccupation majeure des pouvoirs publics, en particulier du Ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère du Travail.

Une concertation a été décidée par le MESRI permettant de croiser les angles de vue des différents acteurs du premier cycle universitaire. Une étude sur les contenus des formations et les parcours suivis, mais aussi sur l'efficacité et la lisibilité des formations a ainsi été menée. Dans la ligne de cette réflexion, une «licence professionnelle de technologie» a été créée. Soutenue par la CPU, elle permet d'indexer le cursus technologique sur celui des voies générales et professionnelles.

La dynamique de l'insertion professionnelle

De nombreuses actions de coopération se développent localement entre les universités et les acteurs du service public de l'emploi concourant au rapprochement avec le monde socio-économique. Comme chaque année, la

commission a été associée aux enquêtes nationales d'insertion professionnelle des diplômés de DUT, Licence professionnelle, Master et Doctorat, dont les taux se révèlent toujours bons. Le renforcement de l'attractivité et de la reconnaissance du doctorat par le monde professionnel reste un enjeu essentiel pour les universités. Par ailleurs, l'accord-cadre entre la CPU et la Confédération nationale des Junior-Entreprises (CNJE) a été renouvelé en juin 2019. La commission a aussi participé à la 5ème Conférence nationale des stages et autres actions de professionnalisation des étudiants, organisée par l'AVUF et Jurisup. Enfin, avec le comité de la transition écologique et énergétique, la commission a contribué à la publication d'une étude intitulée «Mutations sociétales et nouvelles compétences : impacts sur les organisations».

L'essor de l'entrepreneuriat étudiant

Lancé en mai 2019 par le MESRI, le nouveau Plan en faveur de l'entrepreneuriat étudiant «L'esprit d'entreprendre» vise à encourager la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études et à améliorer la reconnaissance des compétences développées par les étudiants entrepreneurs. La CPU

a toujours reconnu l'entrepreneuriat étudiant comme vecteur d'insertion professionnelle, d'innovation, de valorisation et de partenariat avec le monde socio-économique et les territoires. La commission travaille avec le réseau universitaire national «Entrepreneuriat, incubation et partenariats socio-économiques» auquel elle apporte son soutien depuis sa création en 2018.

La formation tout au long de la vie

Loi Choisir son avenir professionnel

Cette législation impacte la formation initiale et continue. L'ESR est confronté à des questions très techniques : le coût-contrat des formations en apprentissage et le poids des branches professionnelles, le positionnement des Centres de formations d'apprentis (CFA), les décisions politiques des nouveaux opérateurs de compétences (OPCO), la suppression des anciens organes de dialogue et la recomposition de la gouvernance... Pour la CPU, il est urgent de positionner l'offre de formation universitaire dans le spectre du Compte personnel de formation (CPF) monétisé car une offre de formation continue, lisible et visible, aura des retentissements au niveau de la formation initiale mais aussi au niveau de l'insertion professionnelle des filières générales.

La visibilité de l'offre de formation
Dans la continuité de la réduction des intitulés de diplômes de licences générales, licences professionnelles et masters instaurée par la loi Fioraso, les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ont été revisitées afin d'harmoniser les référentiels des compétences au niveau des mentions nationales. Déjà, le répertoire propose une offre de formation plus lisible, par

des intitulés lissés et des informations clarifiées contribuant à faciliter le dialogue avec les branches professionnelles. La liberté pédagogique des établissements se situe, elle, au niveau des parcours-types, ce qui permet de maintenir une flexibilité dans la création des formations, toujours indexées sur la recherche.

La visibilité de l'offre de formation sera prolongée par l'écriture en blocs de compétences, la mise en place du Compte personnel de formation (CPF), plateforme dans laquelle les universités ont l'obligation d'inscrire leur offre de formation professionnelle, dans un cadre déterminé, et la future cartographie de l'offre de formation en apprentissage.

Le travail avec les branches professionnelles

La CPU continue d'œuvrer au travail conjoint de construction de diplômes avec les branches professionnelles. En 2019, la refonte des référentiels métiers du secteur bancaire a conduit à repenser les référentiels compétences. Cette convergence entre différentes institutions a permis de mettre en place une véritable méthodologie d'approche du triptyque référentiel métier/ compétences/ formation et de faire dialoguer les professionnels et les enseignants-chercheurs.

Cette expérience a été reconduite avec 7 fédérations d'employeurs dans le domaine de l'urbanisme dans le cadre de la convention CPU/ Bloc local ainsi qu'avec Unaforis en ce qui concerne le travail social.

La formation des enseignants du premier et du second degré

La loi «Pour une école de la confiance» prévoit une modification des concours d'enseignants du premier et second degré dans le sens du renforcement de leur dimension professionnelle.

Les Écoles supérieures du professorat (Espé) sont devenues les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), qui restent des composantes des universités et voient leur gouvernance évoluer. Le pilotage du référentiel de formation en Master Meef (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) est pour sa part confié aux deux ministères de tutelle. Les universités sont néanmoins autonomes dans la construction des maquettes pédagogiques. Les concours sont déplacés en fin de Master 2. Ces évolutions s'accompagnent d'une volonté ministérielle de développer les formations pré-professionnalisautes dès la Licence, et de renforcer la formation continue des enseignants titulaires. Cette réforme des maquettes est applicable à la rentrée universitaire 2020, et les nouveaux concours entreront en vigueur en 2022.



La commission maintiendra sa mobilisation sur les défis de la réussite étudiante, de la professionnalisation, de la valorisation des compétences, de la rénovation de la formation aux métiers d'enseignants, ainsi que de l'accompagnement et de la formation tout au long de la vie .

La commission recherche et innovation

La commission est présidée par Pierre Mutzenhardt, président de l'Université de Lorraine, aux côtés de ses deux vice-présidents, Lise Dumasy, présidente, jusqu'en janvier 2020, de la Comue Université Grenoble Alpes, et Nathalie Dompnier, présidente de l'Université Lumière-Lyon 2. Florence Egloff en assure le fonctionnement.



Activité des commissions et comités de la CPU

La commission est un lieu privilégié de partage d'idées et d'échanges entre présidents. Les sujets traités relatifs à l'organisation, au financement, à l'innovation et à l'évaluation de la recherche et des formations doctorales se veulent ancrés dans l'actualité et engagés pour interpeller les décideurs.

Tout au long de l'année 2019, la commission s'est particulièrement mobilisée sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), en lien avec la commission des moyens et des personnels et l'ensemble des composantes de la CPU. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour l'université qui est le premier opérateur de recherche. La CPU a formulé

28 propositions dans l'objectif de permettre à la recherche française, d'améliorer encore son dynamisme et son rayonnement, en particulier sur le plan international.

Plusieurs convictions ont nourri les propositions de la CPU :

- ➔ L'indispensable augmentation des budgets avec une vision pluriannuelle à 5 ans afin de donner aux établissements une capacité stratégique ;
- ➔ La revalorisation de toutes les rémunérations en particulier celles de début de carrière ;
- ➔ Le constat du décrochage de la France en matière d'innovation et de sa capacité à rattraper son retard.

Travaux pratiques, cours de chimie analytique, campus Illberg à Mulhouse
© CPU - Université de Haute-Alsace



Force de proposition
La CPU a formulé 28 propositions dans l'objectif de permettre à la recherche française d'améliorer encore son dynamisme et son rayonnement, en particulier sur le plan international.



«J'ai participé à la commission tout au long de mon mandat de président. Celle-ci permet de faire le point sur les dossiers d'actualité liés à la gestion de la recherche et à son transfert, dans un environnement soumis à des évolutions structurelles importantes et continues, dont notamment celles induites par les effets des programmes d'investissements d'avenir. C'est aussi un lieu d'échanges avec les responsables des organismes de recherche ou des institutions liées à la recherche. Mon mandat de président du comité Europe s'est inscrit dans la continuité de cette participation en permettant une meilleure cohérence entre les actions conduites par les deux instances et la défense des intérêts de la recherche européenne.»

**Patrick Lévy,
président de l'Université Grenoble Alpes, jusqu'en janvier 2020**



On retiendra également au cours de cette année, l'implication de la commission en faveur de :

- ➔ L'amplification de l'ouverture de la science, à travers notamment la participation renforcée au comité de pilotage de la base de données Hal et l'approbation du fonds national pour la science ouverte ;
 - ➔ La consolidation et le développement des dispositifs liés à l'innovation (suivi et propositions d'amendements pour la loi Pacte, plan Deep tech, décret relatif au mandataire unique, propriété intellectuelle...) ;
 - ➔ Le renforcement de la stratégie scientifique des établissements avec la fin de la labélisation des équipes d'accueil ;
 - ➔ Son engagement réaffirmé dans les cinq alliances, en particulier les alliances Athena (thématique sciences humaines et sociales) et ANCRE (thématique énergie) dont la CPU assure la présidence ;
 - ➔ La poursuite du travail engagé sur les disciplines rares piloté par la CPU avec l'appui du MESRI et de l'Alliance Athéna.
- Outre les échanges réguliers avec les organismes de recherche, plus spécifiquement le CNRS et l'INSERM, et avec la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI-MESRI), la commission a défendu les intérêts

des universités auprès de la représentation nationale et dans un certain nombre d'institutions (Agence nationale de recherche, HCERES) et d'organes gouvernementaux (Secrétariat général pour l'investissement et Banque Publique d'Investissement).

À l'instar des multiples partenariats noués par les universités avec les organismes de recherche, l'année 2019 a permis de réaffirmer la nécessité d'une collaboration renforcée du pilotage scientifique des unités mixtes de recherche, sous plusieurs modalités : la participation aux conseils d'administration du CNRS, de l'INSERM, de l'INRAP, des centres nationaux de calcul comme le Grand Équipement National de Calcul Intensif (GENCI) et le Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES), l'accueil commun des nouveaux directeurs d'unité mixte, la mise au point de modèles de convention type, les invitations croisées, le soutien à des colloques ou séminaires.

La CPU est également représentée par des experts scientifiques qu'elle a désignés dans un certain nombre de comités thématiques de pilotage scientifique au sein des agences, des groupements d'intérêt scientifique et des associations.

Dans la continuité des actions de médiation scientifique organisées par la CPU, une lettre d'information intitulée «L'instant recherche» a été lancée en 2019. Proposée par la direction de la communication avec le soutien du réseau des vice-président-e-s, elle offre tous les deux mois un éclairage scientifique sur une thématique accessible, mettant en lumière les travaux de recherche effectués dans les laboratoires (voir la partie consacrée au comité Communication et attractivité des universités).

La commission a également poursuivi son engagement pour développer les partenariats avec la société civile en adhérant à l'alliance sciences et sociétés ALLISS et en organisant un séminaire commun sur les services à la société.

Mettre en œuvre le plan science ouverte

La commission est attachée à favoriser les modèles alternatifs aux grands éditeurs privés, en phase avec les pratiques des communautés, et à investir dans la construction et le développement de plateformes d'édition publiques ouvertes. Elle coordonne cette réflexion avec les acteurs impliqués (Comité pour la science ouverte, Couperin...) et avec les directions de l'information scientifique et technique des organismes de



Développer des plateformes d'édition publiques ouvertes

Dans un contexte où la pluralité des acteurs de l'Information scientifique et technique est croissante, il convient de travailler dans un partenariat solide au niveau français entre opérateurs publics de recherche.

recherche. Elle a suivi très attentivement les négociations avec les grands éditeurs notamment Springer et Elsevier.

Dans un contexte où la pluralité des acteurs de l'Information scientifique et technique est croissante, il convient de travailler dans un partenariat solide au niveau français entre opérateurs publics de recherche. L'objectif : être en mesure de débattre des orientations à prendre mais aussi de négocier fermement les modèles économiques. La CPU est représentée au comité de pilotage pour la science ouverte et au secrétariat permanent de la science ouverte. Elle participe également aux réunions européennes et internationales du domaine.

Renforcer le transfert de la recherche

La commission s'est attachée, aussi, à conforter la politique du transfert de la recherche. La participation des universités aux sociétés d'accélération de transfert technologique, l'augmentation des brevets déposés par les enseignants chercheurs et ingénieurs, les start-ups créées sont autant d'indicateurs qui montrent la façon dont la recherche au sein des établissements contribue au développement économique et social de la France.

Cela a conduit la commission à concourir à l'écriture des mesures permettant de faire évoluer la loi pour constituer un environnement plus favorable pour les chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise tout en sécurisant et facilitant leur parcours et leur engagement. Ces mesures ont été intégrées à la loi Pacte. Dans le cadre du projet de loi Recherche, la commission a émis un certain nombre de nouvelles propositions pour renforcer le transfert de la recherche. Elle participe au comité de réflexion mis en place par la Banque publique d'investissement (BPI), ainsi qu'au comité de gestion des SATT.



2020 sera une année importante pour l'avenir de la recherche française. Afin de maintenir une place de premier plan, il faut non seulement disposer d'une stratégie scientifique claire, mais aussi d'une traduction opérationnelle permettant de guider l'action. La loi de programmation pluriannuelle de la recherche devra y répondre.

Aussi, la commission structurera son activité en 2020 autour de la discussion du projet de loi, les sujets budgétaires dont la question récurrente de la part des moyens extrabudgétaires, les thématiques de la science ouverte ainsi que les sujets relatifs au transfert de la recherche. Elle œuvrera avec le Bureau de Bruxelles et le comité Europe à l'amélioration de la stratégie des universités françaises, notamment dans le cadre de la mise en place du prochain programme-cadre Horizon Europe. Elle prendra part également aux travaux conduits par la commission relations internationales pour promouvoir les échanges et les coopérations internationales. Elle continuera à être attentive à la simplification des mesures administratives et favorisera la promotion des travaux conduits par l'Office Français de l'Intégrité Scientifique et le réseau des référents intégrité scientifique. Enfin, la capacité à mettre la science au service de «solutions durables» nécessitera une meilleure implication de la commission dans ce domaine, appelant à une plus grande proximité avec les autres commissions de la CPU, le renforcement des partenariats avec les acteurs de la recherche, de la société, de l'économie et de la culture.

La commission des moyens et des personnels

La commission des moyens et des personnels est présidée par Jean-François Balaudé, président de l'Université Paris Nanterre, aux côtés de quatre vice-présidents : David Alis, président de l'Université Rennes 1, Pascal Reghem, président de l'Université Le Havre Normandie, Sylvie Retailleau, présidente de l'Université Paris Saclay et Olivier Simonin, président de l'Institut national polytechnique de Toulouse. Sibylle Rochas en assure le fonctionnement.

La commission a pour mission d'étudier les questions relatives aux moyens financiers et humains des établissements membres de la Conférence. Elle débat des questions de pilotage et d'évaluation, de dialogue stratégique et de gestion, de financement du Glissement vieillesse-technicité (GVT), et de transformation RH liées notamment à la loi fonction publique et à la reconnaissance de l'investissement pédagogique. La commission construit un programme annuel de formation pour les présidents d'université et avec l'IH2EF et l'Amue, le programme de formation de l'encadrement supérieur sur la base des référentiels élaborés, ainsi que celui des nouveaux directeurs de composantes.



Transparence et cadrage national
Dès l'entrée en vigueur de la loi orientation et réussite des étudiants en 2018, la commission a estimé les montants financiers nécessaires à sa mise en place et a demandé une attribution transparente des crédits ainsi qu'un cadrage national, ce qu'elle a obtenu en 2019.

En 2019, la commission a été particulièrement attentive au financement accordé aux universités par le Ministère et au budget nécessaire à la mise en place des réformes sur la réussite des étudiants et des études de santé ainsi qu'à la couverture des évolutions de la masse salariale. Elle a travaillé sur les conditions de mise en œuvre du dialogue stratégique et de gestion. Elle s'est fortement impliquée avec la commission recherche dans l'élaboration des propositions de la CPU pour le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Elle réfléchit de manière mutualisée à la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique dans les universités.

Veiller aux moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des réformes et à la couverture des évolutions de la masse salariale

Dès l'entrée en vigueur de la loi orientation et réussite des étudiants en 2018, la commission a estimé les montants financiers nécessaires à sa mise en place et a demandé une attribution transparente des crédits ainsi qu'un cadrage national, ce qu'elle a obtenu en 2019.

La commission a travaillé, avec la commission formation et insertion professionnelle et la commission santé, à faire reconnaître par le Ministère la nécessité de financer la mise en œuvre

de la réforme des études de santé. Par ailleurs, la commission s'est employée à ce que le Ministère compense en totalité chaque année la hausse de la CSG, le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) ainsi que le GVT selon le principe du décideur/payeur. Elle a obtenu le soclage du GVT accordé en 2018 mais rien sur le budget 2019, ce qui a entraîné une mobilisation forte de la commission.

L'extension du dialogue stratégique et de gestion

La commission a pris position pour une extension du dialogue stratégique et de gestion, expérimenté en 2018 par 10 établissements, et demandé son articulation avec le contrat en redonnant à celui-ci un poids plus important, une périodicité du dialogue qui ne soit pas annuelle, sa conduite par le Ministère et non par le recteur, avec une attribution financière ne remettant pas en jeu les moyens récurrents.

Des propositions sur l'attractivité et la carrière des enseignants-chercheurs pour le projet de loi pluriannuelle de la recherche

La commission s'est fortement impliquée avec la commission recherche dans l'élaboration des propositions de la CPU pour le projet de loi Recherche. Elle a travaillé sur l'attractivité et la



Réunion de travail © CPU - Université d'Angers.

carrière et proposé plusieurs recommandations que le Président de la CPU a portées et qui se retrouvent largement reprises dans les rapports des trois groupes de travail sur le projet de loi rendus en septembre 2019 : revaloriser toutes les rémunérations, en particulier celles de début de carrière pour les titulaires et celles des doctorants et ATER. Une recherche d'excellence nécessite des flux de recrutements suffisants et diversifiés. Pour cela un nouvel équilibre est à construire entre politique européenne, politique nationale et politique universitaire, entre statut de la fonction publique et bonnes pratiques des établissements prenant réellement en compte la dimension formation et innovation dans la définition des profils.

Mettre en œuvre, dans les universités, la loi de transformation de la fonction publique

La commission a travaillé avec la DGRH sur l'application de la loi de la transformation de la fonction publique et sa mise en place dans les universités. Elle

«Appartenir à cette commission est une vraie valeur ajoutée et je le conseille. Les questions relatives aux moyens, en particulier à la masse salariale, et à la gestion des personnels sont essentielles pour un président qui a besoin de définir une stratégie pour son établissement. Participer à la commission permet d'échanger sur tous les sujets d'actualité, d'en avoir une analyse critique, de confronter les points de vue et d'avancer ensemble. C'est aussi le lieu qui permet à la communauté de construire des positions communes fortes sur les sujets importants.»

Alain Célérier, président de l'Université de Limoges

a notamment organisé, avec le Ministère et la direction de la fonction publique, un séminaire pour préciser les principaux changements apportés par la loi et identifier les difficultés de leur mise en œuvre dans l'université : nouvelle architecture des instances de dialogue social, contrat de projet en CDD, renforcement des règles déontologiques, transitions de carrière, égalité professionnelle, etc. Dans un premier temps, la commission a mutualisé l'élaboration des lignes directrices et de gestion sur la mobilité interne et externe et a constitué un groupe de travail interne au sein de la CPU sur le dialogue social. Les travaux se poursuivront en 2020.



Pour 2020, la commission suivra et analysera le dialogue stratégique et de gestion mis en place. Elle continuera à défendre le financement total du GVT selon le principe décideur/payeur. Elle sera attentive à l'élaboration du projet de loi sur la recherche jusqu'à son vote et à l'application dans les universités de la loi de transformation publique.

La commission vie étudiante et vie de campus

La commission vie étudiante et vie de campus est présidée par Philippe Vendrix, président de l'Université de Tours aux côtés de son vice-président Pierre Denise, président de l'Université de Caen-Normandie. Clotilde Marseault en assure le fonctionnement.



Dans les couloirs du Campus Montaigne Montesquieu de l'Université de Bordeaux
© CPU – Université de Bordeaux

CVEC

En 2019, la commission s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre de la CVEC.

L'année 2019 a été fortement marquée par la mise en œuvre de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) dans les universités. Le renforcement des liens avec les autres acteurs que sont les Crous, les collectivités et les autres établissements d'enseignement supérieur a été aussi un axe majeur.

Quatre moments ont marqué cette année :

- un concours, coorganisé avec l'Association des villes universitaires (AVUF), «Entreprendre pour la vie étudiante» qui a permis de mettre en lumière de belles initiatives au service de la vie étudiante ;
- un voyage d'étude, coorganisé avec l'AVUF, à Uppsala en Suède, pour comprendre comment la vie étudiante est

organisée au niveau de l'université en collaboration avec la ville ;

- un second séminaire sur la mise en œuvre de la contribution de vie étudiante et de campus, organisé en partenariat avec le MESRI, le Cnous, la CGE et la CDEFI ;

- un séminaire pour favoriser la diffusion de la carte européenne de l'étudiant (voir partie consacrée au Numérique).

Parallèlement, la commission a édité deux guides : le guide pratique sur le logement, paru lors des rendez-vous du logement étudiant en novembre 2019, et qui a reçu «le prix 2019 des rendez-vous étudiant», dans la catégorie Université, et la mise à jour du guide de recrutement des personnels des SUMPPS.

Veiller à la mise en œuvre de la CVEC

En 2019, la commission s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre de la CVEC. Cette nouvelle taxe, introduite par la loi ORE, permet aux universités de développer leurs services de vie étudiante (sport, santé, culture, vie associative...) grâce à des moyens supplémentaires. Les textes d'utilisation de la CVEC n'ayant été connus qu'en mars et le montant total qu'en juillet, les universités ont dessiné des trajectoires pour mettre en place les actions pour l'année universitaire 2018-2019. Pour accompagner l'appropriation par les établissements, la CPU a organisé avec le MESRI, le CNOUS, la CGE et la CDEFI la deuxième édition du séminaire CVEC au Cnam le 11 septembre 2019. Celui-ci a été l'occasion de répondre aux questions des établissements et de partager les expériences des parties prenantes du sujet. Parallèlement, un travail a été mené avec la commission des moyens et des personnels pour mettre à jour le guide de recrutement des personnels des SUMPPS. Au-delà de la question des moyens financiers consacrés à la vie étudiante, il y a une réelle difficulté à recruter des personnels médicaux dans les services de santé universitaires sur certains territoires.

La vie étudiante à l'honneur

L'année 2019 a également été l'occasion de mener des projets avec les associations de collectivités territoriales, notamment l'Association des villes universitaires de France. Deux grands projets ont été portés conjointement au printemps 2019. Le 9 avril a eu lieu la première édition du concours «Entreprendre pour la vie étudiante» dont l'objectif est de mettre en lumière des initiatives portées par des entrepreneurs dans le domaine de la vie étudiante. Plus de 60 entreprises ont candidaté et 14 candidats ont été retenus pour venir présenter leur projet en public à la Cité internationale universitaire de Paris. 4 projets ont été primés par le jury.

“La commission permet d'avoir un contact avec les représentants d'acteurs de premier plan pour la vie étudiante et vie de campus. Avoir des informations ou des analyses du représentant des CROUS et du CNOUS, de la DGESIP, de l'AVUF ou encore de l'association des VP étudiants et VP étudiantes ... est riche d'enseignement pour un président. Les échanges en commission ou les informations partagées entre membres sont très utiles pour appréhender les sujets qui nous occupent, notamment en lien avec les réformes à mettre en place.”

Pascal Reghem, président de l'Université Le Havre Normandie

Les 25 et 26 avril, une délégation d'élus locaux et de représentants d'universités se sont rendus à Uppsala, en Suède, afin d'analyser l'organisation de la vie étudiante dans un pays souvent cité en exemple pour son dynamisme. Ce voyage d'étude a permis d'étudier l'interaction entre l'université et la ville d'Uppsala sur ces sujets cruciaux ainsi que les stratégies de développement de l'université au niveau national et international.

Accompagner les universités sur la question du logement

La commission vie étudiante et vie de campus a poursuivi les travaux engagés les années précédentes sur le logement des étudiants et des membres de la communauté universitaire dans son ensemble. En 2017, une étude avait été menée pour comprendre l'engagement des universités sur ces questions. À la suite de cela, un travail a été réalisé pour condenser ces expériences dans un guide pratique. L'objectif: accompagner les universités à monter en compétences sur ces sujets que ce soit en délivrant une information correcte, en accompagnant les étudiants ou les chercheurs à la recherche de logements ou encore en proposant directement des logements à proximité des campus universitaires. Parallèlement, la commission a poursuivi son engagement, en lien avec la commission regroupement et politique

de site, sur le développement des observatoires territoriaux du logement étudiant. Ce sujet, porté par la fédération nationale des agences d'urbanisme et les associations de collectivités, a pour but de réunir pour un même territoire, tous les acteurs du logement étudiant afin d'en avoir une vision la plus exhaustive possible pour éclairer les politiques publiques de construction ou de rénovation de logements.



En 2020, la commission pourra suivre ses travaux sur la CVEC. Un 3^{ème} séminaire, tourné vers les retours d'expériences, aura lieu en juin.

Le travail engagé en 2018 sur l'accueil des étudiants internationaux sera poursuivi à travers la publication d'un ensemble de fiches pratiques pour mieux accueillir les étudiants internationaux. La CPU souhaite favoriser le développement des emplois étudiants sur les campus : un guide pratique comprenant des fiches de postes et des contrats types sera proposé aux établissements. Enfin, un focus sera réalisé sur les services de santé universitaire. Pour cela, un séminaire sera organisé en octobre 2020.



La commission relations internationales et européennes

La commission des relations internationales et européennes (CORIE) est dirigée par Mohamed Amara, président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, aux côtés de deux vice-présidents : Annick Allaigre, présidente de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et Jean Peeters, président de l'Université Bretagne Sud. Jean-Luc Nahel, conseiller pour les relations internationales, en assure le fonctionnement, assisté de Géraldine Becquet.

Droits d'inscription

La question de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires a été au cœur des débats de la CORIE.

Cette commission traite de l'ensemble des sujets internationaux et européens, en lien avec les commissions formation et insertion professionnelle, recherche, et avec le comité Europe. Les problématiques phares sur lesquelles la commission a travaillé en 2019 ont été celles des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires, la labellisation des universités dans le cadre du plan « Bienvenue en France », la reprise des coopérations avec le Maroc et la prorogation des accords avec certains pays étrangers, et notamment le Vietnam, l'Ouzbékistan, le Mexique, le Brésil et la Russie.

Les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires au cœur des discussions

La question de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires a été au cœur des débats de la CORIE. Pour rappel, le plan « Bienvenue en France » prévoyait la mise en place de droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires. En octobre, le Conseil constitutionnel revenait sur cet arrêté, reconnaissant l'application de « l'exigence constitutionnelle de gratuité » pour tous. Mais la réponse définitive est encore en attente.

La CORIE a participé à l'ensemble des réunions ministérielles qui ont conduit à une position adoptée par la plupart des universités: le lissage des droits d'inscription de tous les étudiants,

qu'ils soient communautaires ou pas, pour l'année universitaire en cours. Cette décision devra être redébattue pour l'année 2020-2021.

Chaque établissement a le droit d'appliquer, dans le cadre de la loi, l'égalité des montants des droits d'inscription à hauteur de 10 % de l'ensemble de ses étudiants. L'enquête réalisée par les universités sur ce sujet a permis de mettre en évidence les difficultés qui seront rencontrées dès l'année prochaine, lorsque la plupart des universités auront dépassé le seuil d'accueil des 10% d'étudiants étrangers. À noter : les commissions formation et insertion professionnelle, moyens et personnels et vie étudiante sont impactées, elles aussi, par ces droits d'inscription, car ces derniers conditionnent le nombre d'étudiants étrangers que nous pouvons accueillir et les moyens alloués à chacun pour leur accueil.

Une participation active dans l'attribution, pour les établissements, du label « Bienvenue en France »

Pour obtenir le label « Bienvenue en France », gage d'un bon accueil des étudiants internationaux, les établissements d'enseignement supérieur doivent être exemplaires sur 5 critères : l'information mise à disposition des étudiants étrangers, la qualité des dispositifs d'accueil, l'offre de formation et d'accompagnement des enseignements, la vie de campus et

« La commission apporte une information de qualité sur la situation politique des pays ou des zones-monde. Elle attire l'attention sur la dimension académique de ces politiques, et fournit des ressources pratiques aux établissements. Elle permet également de mieux connaître le maillage des acteurs français et européens concernant la circulation internationale des personnes et la co-construction de projets dans le domaine des formations et de la recherche. »

**Emmanuelle Garnier,
Présidente de l'Université de Toulouse Jean Jaurès**



Les étudiants en Erasmus de l'Université de Franche Comté
© CPU - Université de Franche Comté

le logement, l'accompagnement vers l'emploi et l'entrepreneuriat.

La CPU étant membre de la commission de labellisation, aux côtés de la CGE et de la CDEFI, elle a joué un rôle central dans l'attribution aux établissements des trois niveaux de labellisation : « excellent », « très bon » et « moyen ».

À noter : 165 établissements sont engagés dans cette démarche de labellisation : 67 ont déposé leur dossier complet et 25 ont obtenu la labellisation en juillet 2019.

Dix millions d'euros ont permis la mise en place de guichets d'accueil supplémentaires, pour les établissements labellisés. La CPU a procédé au partage de cette somme entre les différents établissements.

Une coopération renforcée avec le Maroc

→ La CPU participe à la mise en place et à la structuration d'une CPU marocaine. Elle a ainsi accueilli, en septembre 2019 son président, accom-

pagné de 5 collègues, tous présidents d'université.

→ La CPU a étudié un projet de fonds de solidarité pour diminuer les frais d'inscription des étudiants marocains souhaitant étudier en France.

La refonte des accords de coopération avec le Vietnam, le Mexique, le Brésil et la Russie

Le Vietnam : un nouvel accord a été validé fin 2019 par le Bureau de la CPU.
Le Mexique : une délégation d'une trentaine de personnalités mexicaines est venue assister à la commission de la CORIE le 21 février 2019 pour évoquer les différentes disciplines de recherche dans lesquelles les deux pays pourraient avancer, en fonction des atouts géo-politiques de chacun. La commission Recherche était évidemment liée.

Le Brésil : le Directeur de la Maison du Brésil et le Président du Comité Français d'Évaluation de la Coopération Universitaire et Scientifique avec le Brésil ont été reçus par le CORIE le 18 avril 2019.



En 2020, les dossiers de labellisation et des droits d'inscription resteront au cœur des sujets de la commission, en coordination interne avec les commissions juridique, formation et insertion professionnelle, moyens, de la CPU, ainsi qu'avec Campus France et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Par ailleurs, la CPU participera activement au développement des différentes offres de programmation liées au développement de l'enseignement supérieur en Afrique en collaboration avec l'Agence Erasmus de Bordeaux, le MAE (projet ADESPA) et l'Agence Française de développement. Enfin, l'Inde, le Japon et la Chine feront l'objet d'une attention tout à fait particulière avec des objectifs différenciés selon les pays.

La commission questions de santé

La commission est présidée par Manuel Tunon de Lara, président de l'Université de Bordeaux, aux côtés de sa vice-présidente, Michèle Cottier, présidente de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne. Marie-Amélie Cuny en assure le fonctionnement.

En 2019, l'activité de la commission s'est concentrée sur la réforme du premier cycle des études de santé émanant de la loi de transformation du système de santé. La commission a également poursuivi ses réflexions sur l'universitarisation des formations paramédicales et la recherche en santé dans le cadre de la préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

L'implication dans la réforme du premier cycle des études de santé

La réforme du premier cycle vise au décloisonnement des études de santé, à leur meilleure articulation avec les autres disciplines et à la diversification des profils recrutés en études de santé, avec la fin de la sélection par concours, la suppression des épreuves classantes nationales et la prise en compte du parcours de formation et du projet professionnel pour l'affectation en troisième cycle.

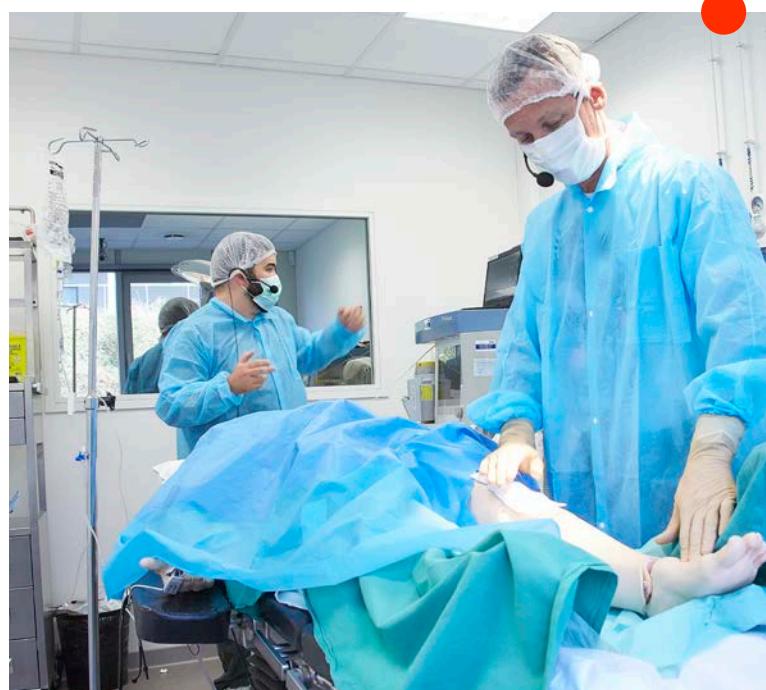
La commission santé, en lien étroit avec la commission formation et insertion professionnelle, s'est particulièrement impliquée dans les réunions de concertation menées par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé pour la rédaction des décrets et arrêtés régissant l'application de la réforme du premier cycle. Tout en défendant l'esprit de la réforme avec lequel elle est en accord, elle est restée vigilante aux questions de faisabilité organisationnelle et budgétaire au sein des différentes universités. Elle a ainsi réalisé une enquête auprès des

universités sur les projets envisagés et les ressources nécessaires, en interaction avec le réseau des VP formation. Elle a également travaillé avec la commission des moyens sur l'estimation des coûts de mise en œuvre de la réforme à court et moyen termes. Attentive aux inquiétudes des composantes de santé des universités sur les délais trop courts et les manques de moyens pour une mise en œuvre de la réforme sur tous les sites dès la rentrée 2020 ainsi que sur les difficultés de gestion des flux d'étudiants, la commission a plaidé à plusieurs reprises auprès du

Vigilance

Tout en défendant l'esprit de la réforme avec lequel elle est en accord, la CPU est restée vigilante aux questions de faisabilité organisationnelle et budgétaire au sein des différentes universités.

UFR Santé centre de simulation
© CPU - Université de Franche Comté





«J'ai participé à la vie de la commission santé durant mes deux mandats à la présidence de l'Université de Bourgogne. A l'heure où les évolutions de notre système de santé et des formations aux métiers de la santé sont profondes et rapides, à l'heure où la politique de site invite à renforcer les liens entre universités et établissements de santé pour penser des stratégies de recherche partagées, cette commission est un espace important de rencontre et de débat avec l'ensemble des parties prenantes. Présidents d'université, présidents des conférences des doyens de santé, représentants des directeurs généraux et présidents de commissions médicales de CHU, des professions de santé, du ministère de la santé et du MESRI, des corps d'inspection, des agences de santé, des collectivités... se retrouvent à la commission et échangent efficacement sur les sujets d'actualité et les projets de réforme en santé.»

Alain Bonnin, président de l'Université de Bourgogne

Ministère pour une flexibilité de mise en place dans le temps et dans l'espace en raison de l'hétérogénéité des projets des établissements et de leur avancement, ou encore des problèmes spécifiques à certains territoires, comme l'Île-de-France où la question des flux est centrale.

Veiller à l'universitarisation des formations paramédicales

Initié avec les formations en soins infirmiers à la fin des années 2000, le rapprochement entre instituts de formation et université est aujourd'hui prôné par la quasi-unanimité des acteurs.

La commission santé a continué de suivre l'avancement des processus d'universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique, focalisés cette année sur la suppression des concours d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) remplacés par une admission sur dossier après formulation de vœux sur Parcoursup. C'est aussi le cas de la création de sections au sein du Conseil national des universités (CNU) en sciences infirmières, sciences de la rééducation-réadaptation et maïeutique ainsi que la réforme de l'admission dans les formations paramédicales universitarisées (orthophonie, orthoptie, audioprothèse) et celles

d'ergothérapie, psychomotricité et pédicurie-podologie.

Le rattachement des IFSI aux universités signifie aussi l'accès des étudiants en soins infirmiers aux locaux de l'université, aux services universitaires et aux services du CROUS ainsi que la possibilité de participer à la gouvernance des composantes, voire des conseils centraux de l'université. Devant l'hétérogénéité actuelle des situations réelles sur les territoires, un travail commun avec la commission vie étudiante et la commission juridique sur l'accès à ces droits universitaires a été initié.

Défendre la recherche en santé

A l'occasion du projet de loi Recherche, la commission a échangé avec le Comité National de Coordination de la Recherche, organe de représentation des établissements publics de santé en matière de recherche et d'innovations médicales et avec les conférences de doyens de santé sur leurs propositions spécifiques à la recherche en santé. Un travail a également été mené en interne avec la commission recherche pour identifier les dispositions spécifiques au domaine de la santé intégrables aux propositions portées par la CPU, concernant notamment le pilotage stratégique, le cadre de coordination territoriale ou encore les carrières hospitalo-universitaires.



En 2020, la commission santé continuera de s'impliquer dans la réforme des études de santé, avec une vigilance accrue portée à la mise en œuvre sur le terrain de la réforme de l'accès aux études de santé, tout en suivant les travaux sur la réforme des deuxième et troisième cycles.

Elle suivra également les chantiers sur l'universitarisation des études paramédicales, à savoir la délivrance des diplômes de formations sanitaires et paramédicales par les universités et les expérimentations en lien avec la Loi de transformation du système de santé. En parallèle, la commission développera ses réflexions autour de la formation en santé publique à l'université; elle veillera à impulser une nouvelle dynamique d'échanges avec les acteurs de la sphère hospitalo-universitaire.

La commission juridique

La commission est présidée par Philippe Raimbault, président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, aux côtés de son vice-président Matthieu Gallou, président de l'Université de Bretagne Occidentale. Annie Edery en assure le fonctionnement.

La commission juridique est «transversale» et émet pour les membres de la CPU des avis concernant tous les projets de loi, décrets, arrêtés, circulaires, conventions partenariales ou autres documents de nature juridique engageant la CPU ou modifiant les conditions d'exercice des missions des universités, telles que définies dans le Code de l'éducation. La commission émet une analyse critique de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires. En outre, la commission instruit différents dossiers en lien avec les autres commissions et comités de la CPU. Durant l'année 2019, la commission a développé ses actions sur plusieurs champs d'activité.

Effectuer une veille législative, réglementaire et jurisprudentielle

Attentive à l'actualité normative intéressant les universités, la commission a été impliquée dans les réflexions relatives aux mesures de simplification, à la mise en place d'expérimentation de nouveaux modèles universitaires, à la réorganisation territoriale des rectorats, aux mesures relatives aux ressources humaines au sein des établissements ou encore à la réforme des procédures disciplinaires. Sur ces sujets, la commission est associée au processus de concertation qui accompagne la rédaction des textes, et s'efforce d'offrir des éléments de compréhension pour une mise en œuvre sécurisée dans les établissements, comme par exemple la rédaction de la note d'explication du décret rela-

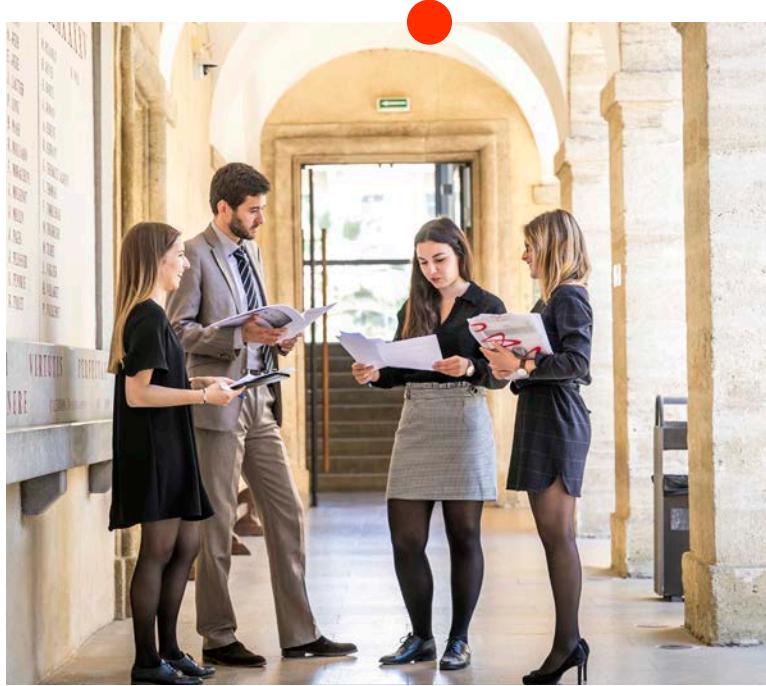
tif à la réorganisation territoriale des rectorats.

La commission assure également un travail de suivi de la jurisprudence dans différents domaines. Parcoursup et l'accès en Licence, la sélection en Master et la question des frais différenciés pour les étudiants extra-communautaires ont notamment nourri sa réflexion en 2019. Elle a livré une explication et une analyse de la décision du Conseil constitutionnel (QPC 2019-209 du 11 octobre 2019) relative aux droits différenciés pour les ressortissants extra-communautaires. Elle suit aussi le contentieux en matière de ressources humaines, notamment relatif aux mo-

Suivi de la jurisprudence

La commission assure également un travail de suivi de la jurisprudence dans différents domaines. Parcoursup et l'accès en Licence, la sélection en Master et la question des frais différenciés pour les étudiants non communautaires ont notamment nourri sa réflexion en 2019.

La faculté de droit
de l'Université de Montpellier
© CPU - Université de Montpellier



«En 2019, la commission juridique aura continué d'être un lieu d'échanges ouverts et courtois. C'est un lieu où l'on travaille sérieusement sans se prendre (trop) au sérieux. Ses animateurs ont fourni tout au long de l'année des informations de qualité, du partage entre ses membres et des rencontres avec des personnalités extérieures. Bien entendu, ce sont surtout les analyses de son président et les mises en perspective collectives qui font toute sa valeur. Outre sa mission d'alerte sur les problèmes auxquels les présidents doivent faire face au quotidien, la commission aura aussi permis de replacer les questions posées dans une dynamique historique tournée vers l'avenir. Les séances de la commission sont donc des moments humainement appréciés et d'une grande utilité pour notre communauté.»

Denis Varaschin, président de l'Université Savoie Mont Blanc

dalités de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs ou encore l'impact du principe de laïcité dans le fonctionnement des établissements. À ce titre, elle nourrit régulièrement la base de données commune à la CPU et au réseau Jurisup.

Suivre et mettre en œuvre les partenariats de la CPU

En janvier 2019, la convention avec la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur a été renouvelée. Elle poursuit un triple objectif : proposer aux usagers et aux personnels de l'enseignement supérieur un mode alternatif de règlement des litiges ; apporter une réponse adaptée aux réclamations de ces deux publics ; offrir aux acteurs de la médiation des conditions d'intervention adéquates et des garanties personnelles en cas de mise en cause devant une juridiction. La CPU se réjouit de la coopération qui s'amorce et entend la faire vivre pour contribuer à diffuser la pratique de médiation et ainsi lutter contre la multiplication des contentieux. Une note a été diffusée aux établissements en décembre 2019 pour favoriser l'appropriation de la convention et de la médiation. Un comité de pilotage et de suivi de cette convention a été mis en place.

Dans le cadre des partenariats de la CPU, la commission assiste et contribue également à différents événements qui animent la vie des réseaux partenaires : les Journées Jurisup en septembre 2019 à Strasbourg, au cours desquelles ont été traitées la ré-

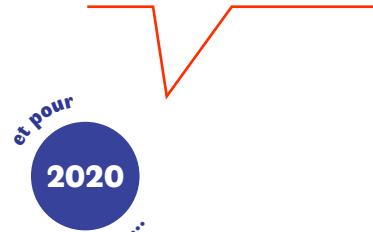
forme du CNESER et des procédures disciplinaires, ou encore les dispositions simplifiant les élections, notamment les conditions de recours au vote électronique.

À noter aussi le lancement de l'actualisation du Guide CNIL/AMUE/CPU, en partenariat avec le réseau des Délégués à la protection des données (DPO) de l'enseignement supérieur et le comité numérique. La CPU poursuivra ses efforts afin de mieux sensibiliser les présidents aux enjeux du numérique, notamment à travers la formation des nouveaux présidents.

Une mobilisation sur les questions de racisme et d'antisémitisme

En 2019, la CPU s'est associée à la Fondation du Camp des Milles pour proposer à neuf villes, d'accueillir le Bus d'alerte républicaine et démocratique. Pour partager les leçons de vigilance de l'histoire et promouvoir les valeurs de la République et de l'Europe face aux intolérances mortifères, la Fondation du camp des Milles est venue à la rencontre des citoyens, et plus particulièrement des étudiants et des personnels d'établissements d'enseignement supérieur en se déplaçant sur les sites d'une dizaine de campus.

Par ailleurs, la commission a contribué à la rédaction d'un vadémécum pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme dans les établissements.



La commission poursuivra son activité de veille sur les textes et la jurisprudence relatifs à l'activité des universités. Elle nourrira les actions visant à outiller les présidents : citons notamment la révision du guide « Compétences et responsabilité des présidentes et présidents d'université », et son implication dans la formation des membres de la CPU. Elle contribuera aux réflexions sur les grandes réformes en cours, notamment la LPPR ou la révision du contentieux disciplinaire à l'égard des personnels enseignants. Elle s'impliquera en outre dans le suivi des conventions avec des partenaires de la CPU.

Sensibiliser au numérique
La CPU poursuivra ses efforts afin de mieux sensibiliser les présidents aux enjeux du numérique, notamment à travers la formation des nouveaux présidents.

La commission regroupements et politiques de sites

La commission est présidée par Khaled Bouabdallah, président de l'Université de Lyon jusqu'en juillet 2019, aux côtés de ses deux vice-présidents, Jacques Bahi, président de l'Université de Franche-Comté et Patrick Gilly, président de l'Université Paul Valéry Montpellier 3. En 2019, Claire-Anne David-Lecourt en a assuré le fonctionnement aux côtés de Bernard Saint-Girons.

Identifier les obstacles

La commission a constitué un lieu privilégié d'échanges entre porteurs de projets, permettant d'identifier les obstacles et les conditions pour les surmonter dès lors que les termes d'un accord impliquant l'État étaient trouvés.

L'année 2019 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 12 décembre 2018, autorisant les universités et les regroupements à expérimenter de nouvelles formes d'organisation et de gouvernance et, en cas d'évaluation positive, à les pérenniser.

Une concertation en amont de l'ordonnance

Cette ordonnance a été précédée d'une concertation au cours de laquelle la CPU a fait valoir ses attentes et les conditions dans lesquelles ces dernières pourraient être satisfaites. Pour la première fois en effet, la priorité a porté sur le projet que les établissements d'un même site se proposaient de réaliser, les compétences qu'ils entendaient déléguer à cet effet et les jalons destinés à mesurer les apports de leur politique commune. Une fois cette base définie et partagée, le volet institutionnel a été pensé avec la volonté de trouver une organisation appropriée, agile et solide.

Les données étaient complexes, liées à la diversité des statuts des institutions impliquées et souvent aussi à la pluralité de leurs tutelles. La commission a constitué un lieu privilégié d'échanges entre porteurs de projets, permettant d'identifier les obstacles et les conditions pour les surmonter.

L'expérience acquise des IDEX ou ISITE a été utile aux débats, permettant de mesurer les écarts existants ou supposés entre les universités et certaines écoles soucieuses de préserver leur identité. Le compromis sur le maintien éventuel de la personnalité juridique de certaines composantes des nouvelles universités expérimentales a permis le plus souvent, mais pas toujours, de lever les réticences et de trouver un point d'équilibre entre des attentes contradictoires.

La naissance des premiers établissements expérimentaux

Le premier semestre 2019 a vu l'écllosion des statuts des premiers établissements expérimentaux. Ce processus s'est poursuivi durant le second semestre. Sous des formes diverses, tenant compte des réalités locales, les sites se sont structurés et seront régis à compter du 1^{er} janvier 2020 par les règles nouvelles qu'ils se sont donnés et qu'un décret est venu valider.

L'orientation qui prévaut est le plus souvent empruntée à la logique du grand établissement dont les caractéristiques, notamment de gouvernance, permettent de corriger les lourdeurs et le formalisme introduits par le législateur en 2013.

La commission a entendu les présidents expliciter leurs choix. Et le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est esquisssé. Elle a constaté aussi des tensions récurrentes sur plusieurs sites entre universités et écoles, certaines d'entre elles se retirant au risque de compromettre un Idex ou Isite en attente de confirmation.

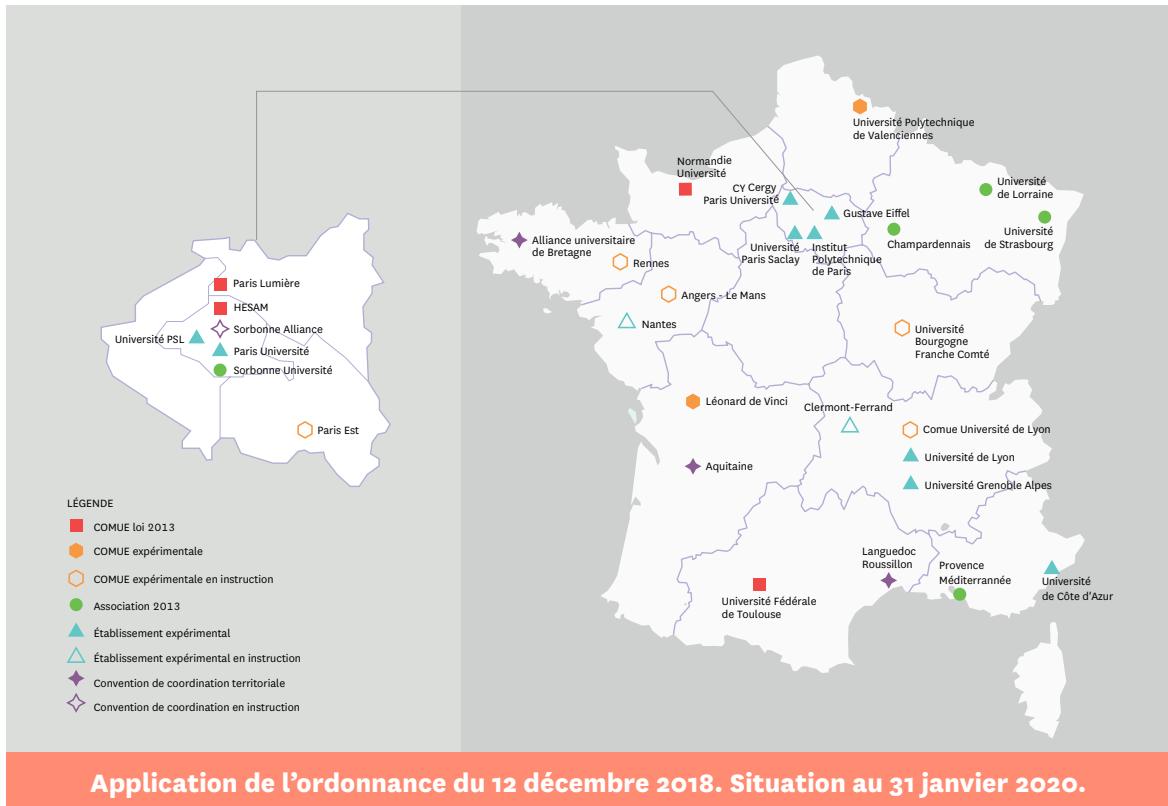
Pour suivre les recompositions et réorganisations des regroupements, la commission a décidé de se doter d'une base de données cartographiées.

Une réflexion sur le devenir des COMUE

La commission a travaillé parallèlement sur le devenir des COMUE dont la pérennité est interrogée par ces restructurations. La dissolution de certaines d'entre elles est programmée, soit qu'elles aient perdu leur objet, soit que leurs conditions d'organisation et de fonctionnement ne correspondent plus aux réalités des sites. On relève ainsi des discussions engagées sur la constitution de COMUE expérimentales, créées *ex nihilo* ou se substituant à celles existantes, pouvant éventuellement aboutir à la création d'une université de plein exercice en cas d'évaluation positive à mi-parcours.

Au-delà des aspects juridiques, budgétaires ou sociaux de cette redistribution des rôles, les politiques de sites ou de réseaux nécessitent que des formes de coopération soient maintenues. La formule de l'alliance, avec ou sans chef de file, fondée sur une

Regroupements et coordination territoriale*



* Carte réalisée par la commission regroupements de la CPU

convention de coordination territoriale est ainsi envisagée, tout retour à l'individualisme et à la dérégulation étant proscrit. Ont notamment été abordées les conséquences des reconfigurations sur les négociations des Contrats de plan Etat-Région (CPER).



Cette réflexion sera poursuivie en 2020 et s'enrichira des enseignements que le colloque annuel de la CPU ne manquera pas d'apporter.

“ Les informations et discussions échangées ainsi que les recommandations élaborées lors des réunions de cette commission ont été cruciales pour mesurer les impacts de l'ordonnance de 2018 sur le paysage national de l'ESR, et suivre l'évolution des différents sites. Les discussions sur les liens entre les regroupements et les projets d'investissement d'avenir Idex et Isite ont été éclairantes, et m'ont permis, à titre personnel, de mesurer l'avancement du projet de regroupement en Bourgogne-Franche-Comté et sa comparaison avec les autres régions. Les questions ont été nombreuses et les recommandations pertinentes. Étant donné les sujets traités et les questions posées par les membres de la commission, je pense que celle-ci pourrait utilement évoluer vers une commission transversale, en lien avec les territoires. »

Jacques Bahi,
président de l'Université de Franche-Comté

Le comité Europe

Le Comité Europe est présidé par Patrick Lévy, président de l'Université Grenoble-Alpes. Eric Foucher et Mathilde Morgat en assurent le fonctionnement au quotidien, sous la conduite de Carle Bonafous-Murat, délégué permanent de la CPU à Bruxelles depuis septembre 2019.



Horizon Europe

Le comité insiste sur le fait qu'Horizon Europe doit être appréhendé de manière plus transversale et en lien avec les territoires.

En 2019, le comité a orienté son action sur la mise en place du programme Horizon Europe, le suivi des universités européennes, et le renforcement du réseau Euraxess.

Renforcer la place des universités dans le programme Horizon Europe

Le comité Europe a suivi de près l'installation de la co-programmation pour la mise en place d'Horizon Europe, programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne pour 2021-2027. Si on ajoute le renforcement des liens entre la recherche et la formation, ce processus accorde une place plus importante aux universités. La CPU a répondu, aux côtés de certains des membres du «Club des organismes de Recherche Associés» (CLORA), aux deux consultations organisées par la Commission européenne. Le comité insiste sur le fait qu'Horizon Europe doit être appréhendé de manière plus transversale et en lien avec les territoires.

Afin de renforcer la participation au programme, divers représentants de la CPU ont participé au plan d'action français.

Le comité Europe a également suivi les travaux des correspondants Europe sur les moyens d'accroître la participation des universités françaises au programme cadre de la recherche et de l'innovation, qui devrait déboucher sur un vadémécum en 2020.

Suivre la mise en place des universités européennes

Dans la continuité des années précédentes, le comité Europe, en lien avec la CORIE, a suivi l'évolution des universités européennes. La CPU est notamment à l'initiative d'une réunion qui s'est tenue à Bruxelles, dans les locaux de l'EUA et en association avec ses homologues allemands, polonais, espagnols et portugais, (HRK, KRASP, CRUE et CRUP), réunissant des représentants des dix-sept universités européennes sélectionnées dans le cadre du premier appel à propositions de la Direction générale de l'éducation et de la culture.

Dans ce droit fil, le comité Europe a mis en place un groupe de travail pour les universités françaises sélectionnées et pour celles qui souhaitent postuler au second appel à propositions. Réuni pour la première fois le 5 décembre, le groupe a notamment débattu des premières priorités des établissements pour la mise en œuvre des alliances lauréates, de l'implication de la communauté universitaire (personnels et étudiants) dans le projet d'université européenne et de l'élaboration d'un calendrier des séances de travail. Les remontées de ce groupe de travail seront instruites au niveau ministériel par des groupes *ad hoc*, à l'initiative de la Direction des affaires européennes et internationales (DAEI).

Peser sur le débat public à l'occasion des élections européennes

Alors que se tenaient les élections européennes en mai 2019, la CPU, en lien avec la HRK et la KRASP, a adressé une lettre aux candidats français au Parlement Européen leur demandant leurs positions concernant l'importance de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur au niveau européen.

Poursuivre le développement du réseau Euraxess

Initiative de la Commission européenne lancée en 2004, le réseau Euraxess a pour vocation d'accompagner les chercheurs en mobilité, qu'ils soient ressortissants de l'Union Européenne ou de pays tiers. En France, le réseau est structuré en association et est coordonné par la CPU.

En 2019, le réseau Euraxess France a poursuivi son développement et accueilli 6 nouveaux membres : Normandie Université, l'Université Rennes 2, l'Université de Corse, l'Université PSL, l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et Le Mans Université.



En 2020, des actions seront entreprises pour mieux emboîter les différentes briques du dispositif européen de la CPU : ainsi, une communication sera conduite en direction des membres des 1^{er} et 2^{ème} cercles du CLORA, ou dans le cadre institutionnel appelé à lui succéder, afin de les informer des possibilités du réseau Euraxess et de les inciter à le rejoindre. L'objectif est de dépasser les 45 adhérents, ce qui générera de nouvelles ressources. Plus généralement, une politique de communication aux niveaux national et régional sera élaborée, tandis que le développement de la mission «suivi des carrières» sera renforcé

«Le comité Europe est un lieu indispensable d'échanges, d'informations et de co-construction sur les sujets européens. Le comité permet d'élaborer des propositions pour les futures politiques européennes.

L'actualité de cette année a été particulièrement riche avec la préparation du programme Horizon Europe et les questions autour du Brexit qui vont hélas se poursuivre toute cette année. Grâce aux interactions directes avec les représentants des institutions de Bruxelles ou les collègues l'EUA, le comité Europe porte la voix des universités françaises aux meilleurs niveaux européens.»

Pierre Mutzenhardt, président de l'Université de Lorraine



Bibliothèque Universitaire, campus Grillenbreit à Colmar
© CPU – Université de Haute-Alsace

dans les centres de service, la CPU ayant désormais la charge de la mise en œuvre dans les établissements membres de la «stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs» (HRS4R).

De la même façon, la circulation des chercheurs au sein de l'espace européen de la recherche sera l'un des enjeux de l'action du comité Europe : la CPU pourra s'appuyer sur son partenariat avec la HRK et la KRASP. Ce sujet pourra être abordé à travers le prisme des universités européennes, dont la CPU continuera d'assurer l'accompagnement et le développement via un groupe de travail spécialement dédié à

cette question. Le comité Europe veillera également à informer les universités françaises des nouvelles règles et opportunités offertes par le lancement d'Horizon Europe en 2021, et s'attachera notamment à suivre la mise en place du Conseil Européen de l'Innovation (EIC). Dans le droit fil, le développement des écosystèmes d'innovation continuera d'être une préoccupation du comité Europe, dans le prolongement des propositions avancées au titre du «Territorial Connections», programme européen pour soutenir les écosystèmes en Europe.

Le comité numérique

Le comité est co-présidé par Alain Bui, président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Jean-Marc Ogier, président de La Rochelle Université. Marie-Amélie Cuny en assure le fonctionnement.



Recherche en robotique à l'Université de Montpellier. ©CPU – Université de Montpellier

Le comité numérique, qui regroupe des présidents d'université et des vice-présidents «numérique», mène un travail de veille, d'anticipation et de réflexion sur les impacts du numérique en termes organisationnels et culturels, dans le but de faire des établissements universitaires de véritables acteurs de la transformation numérique. Il vise à sensibiliser et éclairer les présidents à partir d'une démarche concrète et constructive. Il contribue aussi à faire connaître et valoriser les initiatives innovantes dans les universités et à susciter l'investissement des acteurs du monde universitaire dans le domaine numérique. Les principaux enjeux auxquels les présidents d'université doivent aujourd'hui répondre se situent à plu-

sieurs niveaux car la transformation numérique concerne toutes les activités de l'université, ses missions premières (formation / recherche / insertion professionnelle) comme ses propres processus internes (finances, comptabilité, RH, gestion patrimoniale).

Sous l'impulsion des nouveaux présidents, cinq grands axes stratégiques ont été définis : stratégie, gouvernance (gestion et pilotage), professionnalisation (outils pour l'enseignement et la recherche), rayonnement et protection du patrimoine immatériel. La première partie de chaque réunion du comité est ainsi consacrée au traitement d'un sujet d'actualité, et la seconde à une problématique en lien avec l'un des 5 axes stratégiques.

Au cours de l'année 2019, le comité a concentré sa réflexion sur la protection des données personnelles et les éditeurs de ressources numériques.

Un travail sur la protection des données personnelles

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne sur les données personnelles, le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), effectif au 25 mai 2018, impose aux établissements une gouvernance efficace de la protection des données personnelles avec la nécessité de fournir la preuve des actions réalisées en la matière. Dans le cadre de la convention renouvelée entre la CPU et la CNIL, le



«Les sujets du numérique sont divers et ses enjeux cruciaux. Il s'agit de domaines dont l'importance échappe parfois, et même souvent hélas, à des présidents d'université qui ne mesurent pas suffisamment leurs impacts et leurs différentes facettes. Le comité numérique, avec la participation systématique d'experts ou de responsables de ces domaines, permet d'aborder et de sensibiliser sur des sujets aussi variés que l'enseignement numérique, les universités thématiques numériques, les systèmes d'information, les infrastructures de type réseaux ou data centers, le RGPD, la virtualisation des diplômes, ou encore la sécurité du numérique... Le comité a su mettre en exergue l'importance de ces sujets, proposer des approches, sensibiliser sur les risques, faire intervenir des acteurs publics et privés de ces domaines. Il m'apparaît donc capital que les universités soient présentes à ce comité.»

Mohamed AMARA,
président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour



comité a travaillé sur cette question en lien avec la commission juridique de la CPU et le Réseau des délégués à la protection des données. Il s'agit de sensibiliser les utilisateurs, quels qu'ils soient, à la valeur des données qu'ils manipulent pour leur permettre de faire la différence entre données sensibles et non sensibles. Une réflexion visant à la mise en responsabilité de tous a été initiée, en s'appuyant sur des cas concrets de situations potentiellement problématiques, telles que l'utilisation de solutions techniques et d'outils collaboratifs externes au sein des universités.

Des échanges avec les éditeurs de ressources numériques

Après le recensement global des acteurs de l'écosystème numérique en début d'année, il est apparu nécessaire de faire un point spécifique sur le paysage des producteurs de ressources en ligne, leurs différents champs d'intervention présents et à venir et leurs interactions potentielles. Les représentants des universités numériques thématiques, de FUN MOOC et du dispositif de la Grande École du Numérique ont ainsi

été conviés au comité pour permettre des échanges directs et recueillir les attentes des éditeurs numériques et des universités. Des éléments de diagnostic fait par le comité concernant la gouvernance de ces trois entités, leur modèle économique, leur public cible, ou encore la gestion des droits d'auteurs et leurs axes de développement ont été présentés et discutés lors de la séance conclusive dans le but de nourrir une prise de position stratégique de la CPU début 2020.

En 2020, le comité veillera à renforcer la transversalité en continuant les travaux sur la protection des données avec la commission juridique, en réalisant des actions communes avec la commission formation sur la question des campus connectés et de la formation tout au long de la vie, ou encore en abordant la question des réseaux, des infrastructures ou des data centers avec la commission recherche. En parallèle, il veillera à concrétiser les perspectives de collaboration avec les acteurs rencontrés en 2019, et à renforcer les échanges avec des interlocuteurs clés de la sphère numérique pour augmenter le poids de la CPU dans les instances décisionnelles et renforcer son rôle structurant.

La carte européenne de l'étudiant, un sujet partagé avec la commission de la vie étudiante

Le 20 février, le comité numérique organisait avec la commission de la vie étudiante un séminaire pour faire connaître la [carte européenne de l'étudiant](#). Ce dispositif permet de créer une identité européenne pour les étudiants et donne à ces derniers la possibilité de se faire reconnaître par les autres universités européennes lorsqu'ils sont en mobilité. Grâce à ce séminaire, le nombre d'universités engagées dans ce processus est passé de 18 à 47. 650 000 étudiants qui peuvent désormais faire valoir leur identité européenne d'étudiant.

Le comité communication et attractivité des universités

Le comité communication et attractivité des universités est présidé par François Germinet, président de l'Université de Cergy-Pontoise. Johanne Ferry-Dély en assure le fonctionnement.

Un engagement renouvelé dans la thématique des « fake news »

Quatrième d'une série entamée en 2016 par la CPU, le colloque « Santé et désordres de l'information : impacts et solutions » s'est tenu en juin 2019. Partant du constat que la santé publique est particulièrement touchée par le fléau des désordres de l'information, le colloque s'est concentré sur les impacts des « fake news » pour la santé publique et sur les différents leviers mobilisables pour répondre à ce défi sociétal.

En 2019, le comité s'est particulièrement investi dans la thématique Recherche et a proposé aux universités d'unir leurs forces pour parler d'une seule voix et ainsi peser sur le débat public alors que sera débattu le projet de loi Recherche en 2020. À cet effet, un document a été réalisé. Il dresse un constat précis, met en lumière les questions auxquelles la loi de programmation devra répondre et formule des propositions innovantes. Le comité a par ailleurs réuni, le 18 septembre, les directeurs de cabinet et directeurs de la communication des universités pour déterminer collectivement une stratégie de communication efficace destinée à donner davantage d'écho à l'excellence de la recherche des universités. L'objectif :

avoir une plus grande force de frappe auprès des élus et décideurs publics.
→ Toute l'année, le pôle communication de la CPU construit son activité en adéquation avec le comité.

Priorité à la thématique Recherche

« L'Instant recherche » pour valoriser les travaux de recherche universitaire
Lancé en décembre 2018, « L'instant recherche » est une lettre d'information consacrée à la recherche universitaire et réalisée par la CPU, avec le soutien du réseau des vice-présidents Recherche et Valorisation. Elle offre tous les deux mois une expertise scientifique sur un sujet de société, éclairée par les travaux de recherche effectués dans les laboratoires universitaires. En 2019, cinq numéros sont parus sur des thématiques quotidiennes variées et d'actualité.

« Sciences en bulles » : la recherche esquissée par la bande dessinée

La CPU s'est associée en 2019 à l'ouvrage édité à l'occasion de la Fête de la science. Cette année, celui-ci prenait la forme d'une bande dessinée, « Sciences en bulles », et donnait l'opportunité à 12 doctorants de faire comprendre à un large public leur sujet de recherche en dessin.

Un partenariat avec le festival Pariscience

Depuis plusieurs années, la CPU est partenaire du festival international de film scientifique Pariscience. Nouveauté cette année, la CPU a doté et remis le prix étudiant du festival en octobre 2019.

Les docteurs à l'honneur

Pour la sixième année consécutive, le CNRS et la CPU organisaient, en 2019, le concours « Ma thèse en 180 secondes ». (voir le temps fort consacré à MT180) En parallèle de la finale nationale, le forum des Nouvelles initiatives en médiation scientifiques à Grenoble a accueilli cette année près de 300 personnes, professionnels et passionnés de culture scientifique. Enfin, lors de la rencontre des entrepreneurs de France en août 2019, 3 anciens doctorants de MT 180 ont été les invités de l'atelier : « Le pari des docteurs : la thèse pour innover ».

Mettre en avant le potentiel des universités

Une production éditoriale riche

Le pôle communication contribue à la valorisation des établissements. À travers une production éditoriale variée, il publie quotidiennement des articles sur le site internet et les réseaux sociaux de la CPU. Outre l'activité de la CPU qui y est relayée, la production s'efforce de donner une dimension nationale aux initiatives des établissements : les métiers dans les universités, la richesse de la recherche en laboratoire sont, par exemple, mis en avant. À travers la réalisation d'interviews, de regards croisés, la parole est donnée aux personnalités de l'enseignement supérieur et de la recherche afin d'éclairer la communauté universitaire et la société sur les sujets qui font l'actualité de l'ESR. Le pôle communication publie également une revue de presse hebdomadaire relative à l'actualité régionale, et nationale de l'ESR.



Depuis 3 ans, la CPU participe à «The Production Forum Salon des tournages». © CPU

Pour relayer les actions de la CPU et l'actualité de l'ESR, une stratégie digitale a été mise en place. Twitter met l'accent sur la communication politique et institutionnelle et met en avant les événements de la CPU et les rencontres ; Facebook valorise les activités des universités ; LinkedIn cible les informations relatives à l'économie, l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle dans les universités ; et Instagram permet de poster des photos des universités, et notamment de laboratoires de recherche et de vie étudiante.

Enfin, le pôle a réalisé le cahier spécial du colloque annuel 2019 «Autonomie des universités ?» et le rapport d'ac-

tivité 2018

de la CPU revenant sur une année d'action.

La photothèque des universités : sources d'inspiration

En septembre 2019 a été lancée la photothèque de la CPU pour mettre en lumière et partager le plus largement possible le formidable patrimoine humain, scientifique, intellectuel et architectural des universités françaises. Simple d'utilisation, libre de droits, cette banque d'images, enrichie régulièrement, propose aujourd'hui plus de 1000 photos, issues de reportages réalisés par des photographes professionnels au sein des universités.

276 sollicitations presse ;

54 communiqués de presse

**112 articles publiés
sur le site de la CPU
dont 9 interviews**

35 revues de presse

10 publications (cahiers spéciaux, guides thématiques, rapport d'activité 2018)

Les universités à la rencontre des professionnels du cinéma

Pour la troisième année, la CPU a proposé aux universités françaises de participer à «The Production Forum Salon des tournages». L'objectif : faire découvrir aux professionnels du cinéma l'immense richesse du patrimoine des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cette année, 18 universités étaient présentes, contre 9 en 2018.

La CPU met également à disposition de toute personne qui le souhaite un catalogue des lieux de tournages des universités.



Notons le travail du comité sur les aspects de l'attractivité des universités lors du prochain colloque annuel de mai, l'organisation de la finale internationale de Ma thèse en 180 secondes, à Paris, à l'automne 2020, l'enrichissement de la photothèque avec à terme plus de 20 000 photos disponibles, l'organisation de la journée des réseaux et les formations en média training et communication d'influence qui seront proposées aux présidents, et notamment aux nouveaux élus. La poursuite du travail collectif de valorisation de la recherche et de reconnaissance des universités comme première force de recherche.

Ma participation au comité est l'occasion pour moi d'une réflexion suivie sur les moyens que nos établissements doivent mettre en œuvre pour instaurer un meilleur dialogue avec leurs partenaires territoriaux, au premier rang desquels les collectivités et les acteurs socio-économiques. Chaque université élabore aujourd'hui une stratégie de communication qui rend compte de son propre projet d'établissement. Le comité s'intéresse, lui, à la question de la communication externe que nous abordons encore trop souvent en ordre dispersé. Confrontés à des questions qui portent notamment sur l'évolution et l'image des universités aux plans national et international, nous devrions disposer d'argumentaires et d'informations qui enrichissent notre discours sur la recherche et la formation à l'université. Le comité s'emploie à dégager des éléments de langage solidement étayés afin de renforcer l'image, l'attractivité et le rayonnement de l'Université en France.

Xavier Leroux, Président de l'Université de Toulon

Le comité transition écologique et énergétique

Le comité est co-présidé par Jean-Marc Ogier, président de La Rochelle Université, et Annick Allaigre, présidente de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis. Céline Leroy en assure le fonctionnement.

La CPU accompagne ses membres dans les transitions écologique, énergétique, climatique et sociétale... Elle intègre dans son action l'Agenda 2030 - les 17 objectifs de développement durable (ODD).

En 2019, le comité a orienté son action sur trois axes majeurs :

- ➔ La co-construction du rapport «Mutations sociétales et compétences : quels impacts sur les organisations?», coordonné par le Comité 21, en collaboration avec la commission formation et insertion professionnelle ;
- ➔ La contribution, en partenariat avec l'Université de Poitiers, au colloque Ecocampus 4, les campus démonstrateurs des transitions sur les territoires ;
- ➔ L'organisation d'un colloque sur le thème Formation, Éducation, Compétences et ODD avec le Réseau des enseignants chercheurs pour le Développement durable et le réseau des INSPE.

Un accompagnement des établissements dans leur politique de développement durable

Auto-évaluation

La CPU et la Conférence des grandes écoles (CGE) ont construit une collaboration durable autour des sujets de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RS) depuis l'adoption du «Plan vert» en 2010. L'appropriation du sujet par les établissements doit se poursuivre dans l'objectif d'une plus grande visibilité des engagements pris par la communauté de l'ESR en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Cet accompagnement repose sur un référentiel et un label DD&RS. La CPU participe activement au suivi du référentiel DD&RS et au dispositif de labellisation porté par le Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur (CIRCES).

La CPU a également apporté sa contribution, notamment financière, à la mise au point de l'outil PERSEES. Développée par Cirses et mise en place en février 2019, cette plateforme est un bouquet d'outils numériques en ligne, évolutifs, mis à disposition des établissements pour leur permettre d'évaluer leur démarche de développement durable et de mesurer leur impact sociétal et environnemental.

Valorisation et accompagnement

Depuis 7 ans, la CPU et la CGE sont à l'initiative du colloque «Eco-campus». La 4ème édition du colloque a eu lieu du 5 au 7 novembre à l'Université de Poitiers. Ces journées ont permis de montrer le rôle moteur des établissements d'enseignement supérieur dans le développement de solutions concrètes à l'échelle de leur territoire pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux. À l'issue du colloque, les participants ont adopté «La Déclaration de Poitiers».

La CPU est partenaire de la Consultation Nationale Étudiante (CNE) 2019-2020 du Réseau français des étudiants pour le développement durable (REFEDD) qui a obtenu cette année près de 50 000 réponses au questionnaire. Celle-ci permet de mesurer tous les deux ans la perception des enjeux du développement durable par les étu-

Bouquet d'outils numériques

La CPU a également apporté sa contribution, notamment financière, à la mise au point de l'outil PERSEES

© CPU - Université de Bordeaux



diants. Cette année, la CNE propose-
ra un focus sur la formation. Après la
publication des résultats au printemps
2020, chaque établissement pourra
extraire ses propres données.

La CPU soutient l'opération «Agir ensemble», principalement fédérée par l'AVUF. Il s'agit de sensibiliser les étudiants et les universités au développement durable au sein des campus universitaires et d'accompagner des universités et des mairies élaborant un plan d'action annuel de mobilisation des étudiants et personnels des établissements autour des enjeux écologiques et énergétiques.

La CPU a coordonné l'édition du guide «Économie circulaire et zéro déchet : vers un campus responsable» dont l'objectif est d'accompagner les établissements, les personnels et les usagers des campus dans leur démarche de gestion de déchets. Réalisé par le REFEDD avec le soutien de la CPU et de la MGEN, et la contribution de la CGE et du Cnous, ce guide a vocation à être partagé par tous les acteurs du campus.

En soutien à la mobilisation des étudiants pour le climat, la Conférence a co-publié deux tribunes pour rappeler la mobilisation de l'ESRI : «Urgence climatique : universités et grandes écoles mobilisées aux côtés des étudiants pour la réalisation des 17 ODD»; «Les universités et grandes écoles doivent intégrer l'urgence climatique dans leur stratégie».

Compétences et mutations sociétales

Exigences des nouvelles générations, compétences transversales, nouveaux métiers liés au digital et à la

«Le comité est un lieu indispensable pour échanger sur les pratiques, mettre en commun et nourrir la réflexion de nos universités sur leur rôle dans la transition écologique de notre société. Ses travaux ont été précieux pour l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, pour créer une mission et impulser de nouvelles actions : schéma directeur énergie-eau pour la rénovation de nos bâtiments, développement de tiers-lieux, conférences d'acteurs reconnus sur le changement climatique lors de grands événements sur le campus, réflexions engagées dans le cadre de la nuit des idées, conférence annuelle de notre réseau international Critical Edge Alliance sur le réchauffement climatique, etc. Autant d'actions qui, par la recherche, la formation, le patrimoine ou la vie de campus, permettent à chacun d'être acteur de la transition !»

**Annick Allaigre,
présidente de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis**

data, transition écologique : l'étude, réalisée par le Comité 21, la CGE et la CPU, présente les défis sociétaux actuels rencontrés par les organisations publiques et privées en tant qu'employeurs et les leviers qu'elles actionnent pour s'adapter aux transformations. Cette étude s'adresse à tous les employeurs, administrations publiques, entreprises, collectivités, associations, universités et grandes écoles... Elle a une double ambition : éclairer les universités et grandes écoles dans l'adaptation de leur offre de formation afin de répondre aux besoins en nouvelles compétences des organisations, et identifier les principaux impacts des mutations sociétales sur les métiers de divers secteurs d'activité.

La rénovation du patrimoine universitaire

La CPU avec l'appui de 10 établissements a travaillé à la formalisation d'un pilote démonstrateur d'un modèle économique de la rénovation du parc universitaire : le PEEC 2030 (programme efficacité énergétique des campus à 2030). Elle a par ailleurs élaboré un corpus méthodologique pour aider les éta-

blissemens à formaliser leur plan d'actions. Elle a mis à disposition de l'ensemble des établissements des ressources qu'elle a présenté lors d'un séminaire le 17 mai 2019. Enfin, elle a développé un outil de simulation financière permettant de tester l'impact des investissements sur la trajectoire budgétaire des établissements (voir la partie consacrée à cet outil).



Dans un contexte politique favorable et dans la perspective de l'obtention du labellisation DD&RS, une augmentation significative du nombre d'établissements qui s'auto-évaluent est attendue en 2020. La CPU continuera de porter la parole de l'ESR, avec en particulier un focus sur des mesures concrètes en faveur de la rénovation énergétique du patrimoine.



Vue aérienne du campus du Moufia, Saint-Denis de La Réunion
© René Carayol / Université de La Réunion



Rénovation énergétique du patrimoine : un outil élaboré par la CPU pour scénariser les trajectoires financières des établissements

Avec plus de 18,6 millions de mètres carrés dont plus d'un tiers peut être qualifié de « passoire énergétique », la rénovation énergétique du patrimoine universitaire est capitale pour les 10 prochaines années si nous voulons inscrire la France dans une trajectoire bas carbone à l'horizon 2050. Forte de ce constat, la CPU a élaboré un outil d'aide à la décision budgétaire et financière pour les établissements d'enseignement supérieur.

Articuler stratégie d'établissement patrimonial et soutenabilité économique

L'enjeu de rénovation du parc existant est non seulement écologique, mais aussi stratégique pour le budget de l'ESR, car il pèse de plus en plus sur le modèle économique des établissements : le patrimoine est en effet le second poste de dépenses, après les ressources humaines.

Aussi, en complément d'une méthodologie opérationnelle (le programme PEEC 2030), la CPU met à disposition des établissements un outil de prospective financière, dispositif d'aide à la décision pour articuler une stratégie d'investissement patrimonial avec la soutenabilité économique et financière de l'établissement.

Un outil innovant

Les apports de cet outil de modélisation financière sont multiples :

- ➔ Le dispositif s'inscrit dans une démarche globale couvrant tout le périmètre de l'activité d'un établissement. Il propose aux gouvernances des établissements des éléments d'aide à la décision en matière de pilotage budgétaire et financier pour accompagner une réflexion stratégique à moyen terme ;
- ➔ Il vise à anticiper la trajectoire des produits et des charges, et à prévenir, le cas échéant, une insuffisance de financement des investissements ;
- ➔ Il offre de multiples options de calcul du modèle et la possibilité d'effectuer des tests de sensibilité afin d'évaluer les conséquences directes des arbitrages budgétaires dans leurs effets immédiats et différés, et notamment de vérifier la soutenabilité du recours à l'emprunt pour les établissements ;
- ➔ Il présente un réel intérêt pédagogique pour le management interne. Véritable support de communication financière, il intéresse également les collectivités territoriales et tous les partenaires qui participent activement au développement et au financement des universités sur les territoires.

Testé et amélioré par les représentants du réseau des agents comptables, des DGS, des DAF, des équipes de pilotage et des équipes du patrimoine, le dispositif est perçu par la communauté comme un outil d'analyse dynamique innovant par rapport aux pratiques actuelles.



Les recommandations de la CPU issues du colloque annuel 2019 : *« Autonomie des universités ? »*



La CPU pour une approche proactive de l'autonomie

Les universités françaises accueillent cette année plus d'1,6 million d'étudiants et elles représentent la première force de recherche publique. L'objectif maintes fois annoncé de consacrer 3% du PIB pour la recherche et 2% pour l'enseignement supérieur doit être atteint au plus vite, si l'on veut éviter de mettre la France hors-jeu dans la compétition mondiale.

Pour rivaliser avec les pays les plus avancés, l'Université a également besoin qu'on la replace au centre de notre système d'enseignement supérieur et de recherche français, qu'on lui fasse confiance et qu'on libère son droit à l'initiative. Plus d'autonomie, ce sont des formations mieux adaptées à leur territoire, c'est une stratégie de recherche et d'innovation davantage en phase avec les caractéristiques de chaque établissement, ce sont des campus mieux intégrés dans leur environnement et plus accueillants pour les personnels, les étudiants et les étudiantes. Plus d'autonomie, c'est aussi être en capacité d'accueillir de nouveaux publics en reprise d'études et en formation continue.

Ainsi, la question de l'autonomie des universités correspond à la nécessité de repenser dès maintenant l'identité et le rôle des universités françaises dans le monde et la société d'aujourd'hui. Parmi les mesures nécessaires pour une autonomie véritable, la CPU en identifie cinq à ses yeux, essentielles.

1 Repenser l'organisation de l'État

Repenser l'organisation de l'État, au niveau central et en région, dans l'exercice de sa mission de régulation de l'ESRI. Refonder la contractualisation pour en faire un levier au service d'un nouvel équilibre entre autonomie et responsabilité ; cela appelle également le renforcement de la place de l'évaluation et du HCERES dans ce système ainsi qu'une réduction massive des textes réglementaires qui corsètent les initiatives des établissements.

2 Le droit à l'expérimentation

Reconnaître à toutes les universités le droit à l'expérimentation pour qu'elles puissent développer des initiatives utiles à leurs missions et en cohérence avec leur projet de développement, et donc élargir à toutes les universités le périmètre d'application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 actuellement circonscrit aux établissements nouveaux issus de fusions ou de regroupements.

3 La gestion des ressources humaines

Donner à l'Université l'autonomie à la fois de recrutement et de gestion des carrières de ses personnels, ce qui passe par :

- la suppression de la qualification, et la révision de l'ensemble de la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs ;
- des promotions décidées localement en s'appuyant sur un processus d'évaluation transparent ;
- un assouplissement du cadre des missions des

enseignants-chercheurs et de la comptabilisation de leurs activités, la règle des services de 192h TD équivalent présentiel, de plus en plus en décalage avec les nouvelles pratiques pédagogiques, devenant obsolète.

4 De nouveaux instruments pour la rénovation énergétique des campus

Mettre en place de nouveaux instruments juridiques et financiers permettant aux établissements d'engager une politique de rénovation énergétique et fonctionnelle de leur patrimoine immobilier (fiscalité de type zone franche ; implication des collectivités territoriales ; retrait des universités de la liste des Organismes Divers d'Administration Centrale interdits d'emprunt ; etc.)

5 Les moyens de l'autonomie

Doter de moyens significatifs (en fonctionnement, masse salariale et capacité d'investissement) les contrats quinquennaux de site et d'établissement qui expriment la stratégie des établissements inscrite dans une vision pluriannuelle, pour en faire de vrais contrats d'objectifs, de performance et de moyens ; cette dotation contractuelle doit venir en surcroît de la subvention versée aux universités pour remplir leurs missions récurrentes. Incrire dans les textes le principe du « décideur/payeur » assurant la compensation effective des effets de décisions de l'État, notamment en matière de RH, dans l'actualisation de la subvention versée aux universités.

[Écouter/voir sur le site de la CPU](#)



Les membres de la CPU

Les membres de la CPU au 1^{er} janvier 2020

Les universités

Aix-Marseille • Aix-Marseille Université → Président : Éric Berton
Albi • Institut national universitaire Champollion → Directrice : Brigitte Pradin
Amiens • Université de Picardie Jules Verne → Président : Mohammed Benlahsen
Angers • Université d'Angers → Président : Christian Robledo
Antilles • Université des Antilles → Président : Eustase Janky
Arras • Université d'Artois → Président : Pasquale Mammone
Avignon • Avignon Université → Président : Philippe Ellerkamp
Belfort • Université de Technologie de Belfort Montbéliard → Directeur : Ghislain Montavon
Besançon • Université de Franche Comté → Président : Jacques Bahi
Bordeaux • Université Bordeaux Montaigne → Présidente : Hélène Vélasco-Graciet
Bordeaux • Université de Bordeaux → Président : Manuel Tunon de Lara
Brest • Université de Bretagne Occidentale → Président : Matthieu Gallou
Caen • Université de Caen Normandie → Président : Pierre Denise
Cergy • CY Cergy Paris Université → Président : François Germinet
Chambéry • Université Savoie Mont-Blanc → Président : Denis Varaschin
Clermont-Ferrand • Université Clermont Auvergne → Président : Mathias Bernard
Compiègne • Université de Technologie de Compiègne → Directeur général : Philippe Courtier
Corte • Università di Corsica Pasquale Paoli → Président : Paul-Marie Romani
Créteil • Université Paris Est Créteil Val-de-Marne → Président : Jean-Luc Dubois-Randé
Dijon • Université de Bourgogne → Président : Alain Bonnin
Dunkerque • Université du Littoral • Côte d'Opale → Président : Hassane Sadok
Évry • Université d'Évry • Val d'Essonne → Président : Patrick Curmi
Grenoble • Université Grenoble Alpes → Président : Yassine Lakhnech
Guyane • Université de Guyane → Président : Antoine Primerose
La Réunion • Université de La Réunion → Président : Frédéric Miranville
La Rochelle • Université de La Rochelle → Président : Jean-Marc Ogier
Le Havre • Université Le Havre Normandie → Président : Pascal Reghem
Le Mans • Le Mans Université → Président : Rachid El Guerjouma
Lille • Université de Lille → Président : Jean-Christophe Camart
Limoges • Université de Limoges → Président : Alain Célérier
Lyon • Université Claude Bernard Lyon 1 → Président : Frédéric Fleury
Lyon • Université Jean Moulin Lyon 3 → Président : Jacques Comby
Lyon • Université Lumière Lyon 2 → Présidente : Nathalie Dompnier
Marne-la-Vallée • Université Gustave Eiffel → Présidente par intérim : Hélène Jacquot-Guimbal
Mayotte • Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte → Directeur : Aurélien Siri
Metz / Nancy • Université de Lorraine → Président : Pierre Mutzenhardt
Montpellier • Université de Montpellier → Président : Philippe Augé
Montpellier • Université Paul-Valéry Montpellier 3 → Président : Patrick Gilli
Mulhouse • Université de Haute Alsace → Présidente : Christine Gangloff-Ziegler
Nanterre • Université Paris Nanterre → Président : Jean-François Balaudé
Nantes • Université de Nantes → Président : Olivier Laboux
Nice • Université de Côte d'Azur → Président : Jeanick Brisswalter
Nîmes • Université de Nîmes → Benoit Roig

Nouvelle Calédonie • Université de Nouvelle Calédonie → Président : Gael Lagadec
Orléans • Université d'Orléans → Président : Ary Bruand
Paris • Université Panthéon Assas → Président : Guillaume Leyte
Paris • Université Paris 1 Panthéon Sorbonne → Président : Georges Haddad
Paris • Université Sorbonne Paris Nord → Président : Jean-Pierre Astruc
Paris • Université Paris 8 Vincennes • Saint-Denis → Présidente : Annick Allaigre
Paris • Université de Paris → Présidente : Christine Clerici
Paris • Université Paris Saclay → Administratrice provisoire : Françoise Moulin Civil
Paris • Université Paris-Dauphine → Présidente : Isabelle Huault
Paris • Sorbonne Université → Président : Jean Chambaz
Paris • Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 → Président : Jamil Dakhlia
Paris • Université PSL → Président : Alain Fuchs
Pau • Université de Pau et des Pays de l'Adour → Président : Mohamed Amara
Perpignan • Université de Perpignan Via Domitia → Président : Xavier Py
Poitiers • Université de Poitiers → Président : Yves Jean
Polynésie • Université de la Polynésie Française → Président : Patrick Capolsini
Reims • Université de Reims • Champagne Ardenne → Président : Guillaume Gellé
Rennes • Université de Rennes 1 → Président : David Alis
Rennes • Université Rennes 2 → Président : Olivier David
Rouen • Université Rouen Normandie → Président : Joël Alexandre
Saint-Étienne • Université Jean-Monnet Saint-Etienne → Présidente : Michèle Cottier
Strasbourg • Université de Strasbourg → Président : Michel Deneken
Toulon • Université de Toulon → Président : Xavier Leroux
Toulouse • Université Toulouse III • Paul Sabatier → Président : Jean-Marc Broto
Toulouse • Université Toulouse Capitole → Présidente : Corinne Mascala
Toulouse • Université Toulouse Jean Jaurès → Présidente : Emmanuelle Garnier
Tours • Université de Tours → Président : Philippe Vendrix
Troyes • Université de Technologie de Troyes → Président : Pierre Koch
Valenciennes • Université Polytechnique Hauts-de-France → Président : Abdelhakim Artiba
Vannes / Lorient • Université de Bretagne Sud → Président : Jean Peeters
Versailles • Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines → Président : Alain Bui

Les Instituts Nationaux Polytechniques - INP :

Bordeaux INP → Directeur : Marc Phalippou
Grenoble INP → Administrateur général : Pierre Benech
Toulouse INP → Président : Olivier Simonin

Les Instituts Nationaux des Sciences Appliquées - INSA :

Centre Val-de-Loire • INSA Centre Val-de-Loire → Directeur : Nicolas Gascoin
Lyon • Institut National des Sciences Appliquées de Lyon → Directeur : Frédéric Fotiadu
Rouen • Institut National des Sciences Appliquées de Rouen → Directeur : Mourad Boukhalfa
Toulouse • Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse → Directeur : Bertrand Raquet

Les écoles centrales :

Lyon • École Centrale de Lyon → Directeur : Franck Debouck
Paris • CentraleSupélec → Directeur : Romain Soubeyran

Les écoles normales supérieures :

Lyon • École Normale Supérieure de Lyon → Président : Jean-François Pinton

Paris • École Normale Supérieure → Directeur : Marc Mézard

Paris Saclay • École Normale Supérieure Paris-Saclay → Président : Pierre-Paul Zilio

Rennes • École Normale Supérieure de Rennes → Administrateur provisoire : Pascal Mognol

Les grands établissements :

Paris • Collège de France → Administrateur : Thomas Römer

Paris • Conservatoire National des Arts et Métiers → Administrateur général : Olivier Faron

Paris • École d'ingénieurs Chimie ParisTech → Directeur : Christian Lerminiaux

Paris • École des Hautes Études en Sciences Sociales → Président : Christophe Prochasson

Paris • École Nationale des Chartes → Directrice : Michelle Bubenicek

Paris • École Nationale des Ponts et Chaussées → Directrice : Sophie Mougard

Paris • École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers → Directeur général : Laurent Champaney

Paris • École Polytechnique → Président : Eric Labaye

Paris • École Pratique des Hautes Études → Président : Jean-Michel Verdier

Paris • Institut de Physique du Globe de Paris → Directeur : Marc Chaussidon

Paris • Institut d'Études Politiques de Paris → Directeur : Frédéric Mion

Paris • Institut National des Langues et Civilisations Orientales → Président : Jean-François Huchet

Paris • Muséum d'Histoire naturelle → Directeur général : Bruno David

Paris • Observatoire de Paris → Président : Claude Catala

Paris • INHA • Institut national d'histoire de l'art → Directeur : Éric De Chassey

Rennes • École des Hautes Études en Santé Publique → Directeur : Laurent Chambaud

Les COMUE :

Auvergne Rhône-Alpes • Université de Lyon → Administrateur provisoire : Stéphane Martinot

Bourgogne Franche-Comté • Université Bourgogne Franche-Comté → Administrateur provisoire : Luc Johann

Ile de France • Hésam Université → Président : Michel Terré

Ile de France • Université Paris Lumières → Présidente : Fabienne Brugère

Ile de France • Université Paris-Est → Président : Philippe Tchamitchian

Normandie • Normandie Université → Administrateur provisoire : Innocent Mutabazi

Nouvelle Aquitaine • Université Confédérale Léonard de Vinci → Président : Loïc Vaillant

Occitanie • Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées → Président : Philippe Raimbault

Les écoles françaises à l'étranger :

Athènes • École française d'Athènes → Directrice : Véronique Chankowski

Le Caire • Institut français d'archéologie orientale → Directeur : Laurent Coulon

Madrid • Casa De Velazquez → Directeur : Michel Bertrand

Paris • École française d'Extrême-Orient → Directeur : Christophe Marquet

Rome • École française de Rome → Directrice : Brigitte Marin

L'équipe permanente de la CPU en 2020

Le cabinet

Délégué général • Guillaume Bordry
→ guillaume.bordry@cpu.fr

Cheffe de Cabinet • Tania Martins-Vieira
→ tania.martins@cpu.fr

Cheffe de cabinet adjointe • Sihamé Azzouzi
sihamé.azzouzi@cpu.fr

Les conseillers et consultants

Patrimoine • Patrice Barbel
→ patrice.barbel@cpu.fr

Europe • Carle Bonafous-Murat
→ carle.bonafous-murat@cpu.fr

Finances • Michel Dellacasagrande
→ dellacasagrande.michel@orange.fr

Formation des présidents •

Bernard Dizambourg
→ bernard.dizambourg2014@gmail.com

Yves Lichtenberger
→ yves.lichtenberger@univ-eiffel.fr

Science ouverte • Lise Dumasy
→ lise.dumasy@cpu.fr

Presse et communication • Johanne Ferry-Dély
→ jfd@cpu.fr

Sciences humaines et sociales • Jean-Émile Gombert
→ jean-emile.gombert@cpu.fr

Recherche • Paul Indelicato
→ paul.indelicato@cpu.fr

Relations internationales • Jean-Luc Nahel
→ jean-luc.nahel@cpu.fr

Relations institutionnelles et parlementaires • Kévin Neuville
→ kevin.neuville@cpu.fr

Politiques de sites • Bernard Saint-Girons
→ bernard.saint-girons@cpu.fr

Les chargés de mission

Santé et Numérique • Marie-Amélie Cuny
→ marie-amelie.cuny@cpu.fr

Juridique • Annie Edery-Cogan
→ annie.edery@cpu.fr

• En septembre 2019, Guillaume Bordry est nommé Délégué général de la CPU

• En 2019, Claire-Anne David-Lecourt assurait les fonctions de chargée de mission Partenariats-Patrimoine-Politiques de sites

Recherche et Innovation • Florence Egloff

→ florence.egloff@cpu.fr

Affaires européennes à Bruxelles • Eric Foucher

→ eric.foucher@clora.

Transition écologique et énergétique • Céline Leroy

→ celine.leroy@cpu.fr

Formation et pédagogie • Déborah Lévy

→ deborah.levy@cpu.fr

Vie étudiante et vie de campus • Clotilde Marseault

→ clotilde.marseault@cpu.fr

Mission EURAXESS • Mathilde Morgat

→ mathilde.morgat@clora.eu

Formation des professeurs du premier et du second degré (ESPE) et innovation pédagogique • Marie-Cécile Naves

→ marie-cecile.naves@cpu.fr

Moyens et personnels • Sibylle Rochas

→ sibylle.rochas@cpu.fr

Orientation et insertion

professionnelle • Virginie Sément

→ virginie.sement@cpu.fr

Les assistantes

Géraldine Becquet → geraldine.becquet@cpu.fr

Cristina Joaquim → cristina.joaquim@cpu.fr

Équipe Europe à Bruxelles :

Anne-Marie Quelin → amquelin@clora.eu

Le service financier

Responsable administratif • Hervé Celestin
→ herve.celestain@cpu.fr

Chargé des affaires financières • Marc Mockel
→ marc.mockel@cpu.fr

Assistante administrative

aux affaires financières • Samia El Berkaoui
→ samia.elberkaoui@cpu.fr

Le pôle communication

Chargée de communication scientifique • Marine Lopes
→ marine.lopes@cpu.fr

Rédactrice • Laure Marot
→ laure.marot@cpu.fr

Chargé de communication • Xavier Teissèdre
→ xavier.teissedre@cpu.fr



**La CPU remercie
l'ensemble de ses
partenaires pour
leur soutien.**





**Document réalisé par l'équipe
permanente de la CPU**

Illustrations : photos issues de la photothèque
de la CPU sur www.cpu.fr
Conception graphique : Alexis Jacov
Impression : Imprimerie Chauveau
Publication : Mars 2020

Crédits typographie : Typographie Faune | Alice Savoie | Cnap

www.cpu.fr

**Conférence
des présidentes
et présidents
d'université**

103, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
01 44 32 90 00

Linkedin

Conférence des
présidents d'université – CPU

Twitter

@CPUniversity

Instagram

@cpu_Universites

Facebook

Conférence des présidents d'université

